



**EXPÉRIMENTATION
TERRITORIALE CONTRE LE
CHÔMAGE DE
LONGUE
DURÉE**

**L'expérimentation Territoires Zéro Chômeur
de Longue Durée appréciée au regard de la
Cohésion sociale et du prendre soin**

FÉVRIER 2025

Ellyx

Sommaire

<i>Cadre des bilans thématiques</i>	3
<i>Glossaire</i>	4
<i>Introduction</i>	7
Documenter les contributions de l'expérimentation à la cohésion sociale	7
Le cadre d'évaluation et la méthode mobilisés pour ce Bilan	8
<i>Partie 1 : l'expérimentation contribue à changer le regard sur la privation durable d'emploi</i>	10
Changer les représentations des personnes privées durablement d'emploi et salariées sur leurs capacités	10
Des personnes volontaires qui changent de regard sur elles-mêmes et leurs capacités	10
L'EBE, un cadre d'activation de la confiance en soi pour les salariées	12
L'accès à l'emploi, un levier d'accès aux droits et d'amélioration de l'équilibre de vie pour les salariées ?	14
Améliorer la compréhension des obstacles qui participent de la privation durable d'emploi	16
L'évolution du regard et des pratiques professionnelles des acteurs sociaux et de l'emploi	17
Une évolution du regard sur la privation durable d'emploi qui s'étend aux élu-es et aux entreprises des territoires	19
<i>Partie 2 : Renforcer le pouvoir d'agir des acteurs pour répondre aux enjeux de cohésion sociale du territoire</i>	21
L'amélioration des réponses aux besoins des territoires	22
Près de 30% des ETP présents en 2023 sont dédiés à des activités de cohésion sociale	23
Le poids important des activités de cohésion sociale dans le modèle économique des EBE	26
Des activités en lien avec la cohésion sociale soutenues sur les territoires par les tiers financeurs	29
La mise en œuvre de coopérations qui renforcent aussi la capacité d'agir des acteurs dans le champ de la cohésion sociale	32
La coopération comme levier du développement des activités de cohésion sociale par les EBE	32
Le développement des leviers d'action des acteurs sociaux et de l'emploi par les partenariats	34
L'évolution des politiques publiques du territoire et l'activation de leviers complémentaires pour agir sur la privation durable d'emploi	35
<i>Conclusion générale : Réactiver la contribution de toutes et tous à la cohésion sociale</i>	38
<i>Bibliographie</i>	40
<i>Table des figures et tableaux</i>	41

Cadre des bilans thématiques

La Loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée » confie au Fonds d'expérimentation la mission de réaliser un Bilan.

A la lumière des retours de la pratique des territoires et du pilotage national, de multiples sujets croisant l'expérimentation ont été identifiés.

Ainsi, ETCLD, pour approfondir le Bilan de bientôt 10 ans d'expérimentation, a commandé huit études ciblées sur les thématiques suivantes :

- l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap,
- la cohésion sociale et le "prendre soin",
- les logiques et parcours de formation,
- l'égalité femmes-hommes,
- la transition écologique,
- la maturité coopérative des territoires,
- le management inclusif,
- et la mobilisation des Départements.

L'ensemble de ces travaux sont [consultables en ligne](#).

Ellyx est une agence d'innovation sociale sous statut coopératif (SARL-SCOP), fondée en 2013. Son siège est à Bordeaux (Gironde). La SCOP intervient à l'échelle nationale et dispose de 3 autres antennes, Lyon, Paris et Poitiers. L'équipe est composée d'une vingtaine de salariés.

Ellyx

Le métier d'Ellyx renvoie à la **préparation, la conception, l'expérimentation et l'évaluation de projets d'innovation positionnés directement et prioritairement au service de la Société** (innovation sociale). Ces projets s'écartent d'une vision exclusivement technologique (en termes de format) et lucrative (en termes de finalité) d'une innovation positionnée comme prioritairement au service du Marché. Près d'une centaine de démarches sont accompagnées chaque année, portées par des acteurs privés, publics, des fondations ou réseaux (acteurs de la recherche et de l'innovation).

Depuis 2019, Ellyx fait l'objet d'une **labellisation au titre du dispositif « Centre de diffusion Technologique »**, au regard de ses activités de diagnostic et de conseil en innovation sociale. Elle agit ainsi à l'échelle nationale pour organiser la mise en relation des organisations de l'innovation sociale avec les centres de compétences (laboratoires de recherche académiques, centres techniques). Elle intervient également **en conseil sur les méthodes et compétences qui accompagnent le développement de l'innovation sociale** (stratégie, gestion de projet, R&D...). Enfin, elle oriente et soutient les organisations dans la mobilisation des dispositifs de droit commun de recherche & développement (CIR, JEI, Cifre...)

L'expertise d'Ellyx repose sur **sa propre activité de Recherche & Développement (R&D sociale)** visant à mieux caractériser l'innovation sociale, portant sur la reconfiguration de l'écosystème d'innovation ; la formalisation des grilles de lecture et d'analyse de l'innovation sociale (Societal Readiness Levels) et de nouveaux dispositifs d'appui ; la modélisation des concepts d'innovation sociale de rupture et de la recherche-développement sociale.

Ellyx a ainsi accompagné l'apparition de l'innovation sociale comme objet et levier des politiques publiques nationales.

Glossaire

Chômeur de longue durée / Demandeur d'emploi de longue durée (DELD)

Désigne une personne inscrite à France Travail depuis 12 mois ou plus.

Classification des Activités

Le Fonds d'expérimentation propose une catégorisation des activités afin que les EBE puissent remonter les données de leurs activités. Cette catégorisation comprend :

- Des Thématiques d'activités : Cohésion sociale, Transition Écologique, Développement du tissu économique local (DTEL)
- Des Catégories d'activités : par exemple, la thématique cohésion sociale comprend 5 Catégories (Commerce/restauration, Mobilité, Services aux habitants du territoire, Services et prestations extérieures, Entretien/réparation)
- Des Activités : épicerie solidaire, déménagement, collecte des encombrants, petits travaux, animation d'atelier, tiers-lieux, etc.

Comité local pour l'emploi (CLE)¹

Fruit de la fabrique du consensus local, le comité local pour l'emploi (CLE) désigne le collectif d'acteurs et actrices locaux qui pilote le droit à l'emploi sur le territoire. Il est présidé par l'élue local·e référent·e (Maire, Président·e de la communauté de communes...) et réunit l'ensemble des acteurs et actrices volontaires du territoire pour mettre en œuvre le droit à l'emploi.

Le CLE est responsable :

- du maintien et de l'animation du consensus, pour maintenir la responsabilité collective et l'engagement de chaque partie prenante à mettre en œuvre le droit à l'emploi sur le territoire.
- de l'atteinte de l'exhaustivité : en mobilisant, coordonnant les acteurs et actrices du territoire et en développant des outils propices à la suppression de la privation d'emploi.
- de la veille du caractère supplémentaire des emplois créés par les entreprises à but d'emploi, afin de garantir que ces emplois ne détruisent pas d'emplois existants publics ou privés sur le territoire.
- de l'évaluation du projet, que ce soit via les démarches propres au territoires, mais aussi en contribuant au bilan conduit par le Fonds d'expérimentation ou aux démarches de recherche coordonnées par l'Observatoire de TZCLD.

En appui à cette instance politique et stratégique, un travail d'animation et d'ingénierie territoriale est nécessaire pour mettre en œuvre le droit à l'emploi. Ces missions opérationnelles sont assurées par une équipe projet.

Entreprise à but d'emploi (EBE)

Désigne les entreprises de l'économie sociale et solidaire proposées par les territoires au conventionnement pour embaucher, sans sélection, les PPDE et mettre en œuvre les travaux utiles dans une organisation du travail adaptée aux personnes.

Elles ont pour objet la production d'emplois supplémentaires (donc non concurrents aux emplois privés et publics) à hauteur des besoins du territoire (jusqu'à épuisement de la liste des PPDE).

¹ La composition et les missions du CLE sont détaillées dans l'article 12 du Décret n°2021-863 du 30 juin 2021 accessible en ligne <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000044618113/2021-12-24/>

Exhaustivité (suppression de la privation durable d'emploi sur le territoire)

Désigne l'objectif poursuivi par l'expérimentation, à savoir un recrutement local sans sélection de toutes les personnes privées durablement d'emploi (PPDE) dans un emploi adapté, de qualité et à temps choisi.

L'atteinte de l'exhaustivité est la dynamique dans laquelle s'inscrit le territoire habilité (d'où l'importance de l'ingénierie locale) et qui consiste à recruter au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux PPDE jusqu'à épuisement de la liste.

Personne privée durablement d'emploi (PPDE)

Une PPDE est une personne volontaire pour intégrer le projet qui exprime, dans un dialogue avec le Comité local pour l'emploi (CLE), le fait qu'elle n'arrive pas à accéder à un emploi décent dans les conditions normales du marché du travail de son territoire. Cette privation d'emploi² doit remonter à au moins 12 mois pour toute personne présente depuis plus de 6 mois sur le territoire d'expérimentation. Ce terme se distingue de celui de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) car il concerne des personnes privées d'emploi depuis au moins une année, inscrites ou non à France Travail.

Salarié·e

Les Salarié·es sont les personnes privées durablement d'emploi qui ont retrouvé un emploi au sein d'une Entreprise à But d'Emploi. La note d'étape de la 2^{ème} évaluation de l'expérimentation³ éclaire les profils des salarié·es ce qui est utile à la compréhension du Bilan :

- **4 salarié·es sur 10 ont plus de 50 ans** au moment de leur entrée dans l'EBE (pour situer, les salarié·es qui évoluent dans les structures d'insertion par l'activité économique sont moins âgé·es, 20% ayant plus de 50 ans) ;
- Les foyers sont **majoritairement composés d'une personne seule** (42% des salarié·es vivent seul·es et sans enfant) ;
- Le **niveau d'étude des salarié·es d'EBE** est plus diversifié que dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, avec 60% de salarié·es qui disposent d'un niveau d'étude inférieur au bac (pour situer, les salarié·es qui évoluent dans les structures d'insertion par l'activité économique sont moins diplômé·es, 80% ayant un niveau d'étude inférieur au bac).

Les données du Fonds d'expérimentation⁴ permettent de compléter cette analyse des profils :

- **Le public féminin est dominant** dans le profil des salarié·es, avec 56,5% de femmes et 43,3% d'hommes. Pour les volontaires, 57,7% sont des femmes et 41,7% des hommes ;
- **23,6% des salarié·es** issu·es de la privation d'emploi en EBE sont **Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH)**, et 17,7% des personnes volontaires sont également BOETH (2,4% sont en cours de demande de reconnaissance).

² Cf. La Privation durable d'emploi, référentiel de l'équipe expérimentale, accessible en ligne <https://etclld.fr/wp-content/uploads/2020/10/note-privation-demploi-et-tz.pdf>

³ Cf. France Stratégie, DARES, *Deuxième évaluation de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de longue durée*, note d'étape octobre 2024 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/actualite/la-deuxieme-evaluation-de-l-exp experimentation-territoires-zero-chomeur-de-longue-duree>

⁴ Cf. la synthèse de Pilotage 2024 accessible en ligne : <https://etclld.fr/wp-content/uploads/2025/01/etclld-synthese-pilotage-2024-web-.pdf>

Supplémentarité de l'emploi⁵

Caractérise le processus partagé par lequel se déploie une analyse négociée, collective, pragmatique et attentive de la non-concurrence des activités déployées par les EBE. Ce processus est partenarial et territorialisé et vise à réduire, au maximum et dans la durée, le risque que des activités de production et de services fournies par une entreprise à but d'emploi (EBE) entrent en concurrence effective avec celles d'acteurs publics ou privés existants.

Volontaire

Le terme Volontaire regroupe les personnes privées durablement d'emploi et les salarié·es des EBE du territoire d'expérimentation.

⁵ La suppléantarité est présentée dans cette note : <https://etclld.fr/wp-content/uploads/2024/03/20240226-bilan-supplementarite-vf.pdf>

Introduction

Documenter les contributions de l'expérimentation à la cohésion sociale

Le dernier rapport du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) en octobre 2024 souligne qu'à l'échelle nationale, « *les inégalités sont tangibles dans divers domaines de la vie quotidienne et ne décroissent pas avec le temps* » (p.9). Ces inégalités et leur persistance traduisent l'insuffisance des leviers d'action classiques pour y répondre qui doivent être complétés par d'autres dispositifs et démarches. **L'emploi est vecteur d'insertion sociale** et, par rebond, participe de la cohésion sociale en répondant aux enjeux d'inégalités. Or, **le chômage de longue durée est vecteur d'exclusion** : « *Le chômage de longue durée est lourd de conséquences. Sur le plan individuel, il engendre des risques importants de distanciation vis-à-vis du marché du travail et de déqualification, de perte d'estime de soi, de découragement, de dilution des repères, de rétrécissement des liens sociaux et de repli sur soi, de pauvreté. Sur le plan social, il nuit à la cohésion sociale en excluant une partie de la population de l'un des plus puissants vecteurs d'intégration : le travail.* » (Conseil d'Orientation pour l'emploi)⁶.

La privation durable d'emploi participe donc d'une dégradation de la cohésion sociale et du prendre soin des personnes et des territoires. Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée est une des réponses expérimentées depuis 2017 pour répondre à l'enjeu de la privation durable d'emploi, avec 75 territoires habilités à fin 2024⁷. Ce Bilan adresse la contribution de la démarche Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée à ces deux sujets importants (la cohésion sociale et le prendre soin). Nous entendons ici par « cohésion sociale » « *la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable* » (définition du Conseil de l'Europe)⁸. Ce Bilan adresse un deuxième sujet, le « prendre soin », entendu comme l'ensemble des actions visant à favoriser l'entraide et la réponse aux besoins du quotidien, la communication et l'écoute, le lien social, l'accessibilité à tous les services pour tous, par des actions de prévention, de soin ou d'accompagnement. Sur ces deux sujets, l'emploi apparaît comme un levier central d'autonomie pour accéder aux ressources nécessaires à chacun pour son bien-être. Dans ce document, les deux sujets seront présentés sous une dénomination commune, « cohésion sociale ».

⁶ Conseil d'orientation pour l'emploi, *le chômage de longue durée*, Rapport 2021 accessible en ligne : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/coe-rapport-chomage-longue-duree-decembre-2011.pdf>

⁷ Le rapport 2023 de l'Observatoire des Inégalités pointe l'emploi comme un vecteur important d'intégration sociale et un des leviers pour réduire les inégalités (notamment en ayant accès à un salaire et en développant des liens sociaux par le travail et des compétences). Toutefois, ce rapport souligne aussi que le travail est un cadre d'inégalités (notamment de genre, de nationalité, de religion etc.). En cela, l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée apparaît comme une expérimentation qui tend, au-delà du retour à l'emploi et de l'accès à un revenu, à adresser ces inégalités dans les modalités d'emploi proposées au sein des EBE. Lien vers le rapport : <https://www.inegalites.fr/Rapport-sur-les-inegalites-edition-2023>

⁸Source : https://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie_PlanAction_CohesionSociale.pdf (p.2)

Dans le rapport final de la première phase de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (avril 2021⁹), le Comité Scientifique souligne la **portée significative de l'expérimentation pour les personnes qui ont retrouvé un emploi sur leur bien-être et leur sécurité personnelle et financière**. Également, les Entreprises à But d'Emploi (EBE) sur les territoires « *accélèrent les politiques publiques de cohésion sociale, de transition écologique et de développement économique local* ».

Pour cette 2^{ème} phase d'expérimentation et conformément à la Loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020¹⁰, une Évaluation (produite par le Comité Scientifique) et un Bilan (produit par le Fonds d'expérimentation) doivent permettre de poursuivre l'analyse de l'expérimentation et d'identifier les suites à donner. Dans ce cadre du Bilan produit par le Fonds, ce feuillet « cohésion sociale et prendre soin » entend analyser les contributions de l'expérimentation **pour les personnes et les territoires**. Il s'agit de comprendre comment chaque territoire d'expérimentation aborde la question de la cohésion sociale (par quelles activités, avec quelle méthode), d'éclairer la trajectoire de transformation à l'œuvre sur chaque territoire et l'articulation d'une réponse – le retour en emploi des personnes qui en sont durablement privées – avec les changements observés sur la cohésion sociale.

Le cadre d'évaluation et la méthode mobilisés pour ce Bilan

Ce Bilan repose sur une question centrale – **dans quelle mesure la mise en place de l'expérimentation contribue à l'amélioration de la cohésion sociale sur les territoires qui la mettent en œuvre** – et de 3 hypothèses sociales :

- La mise en place d'un Comité Local pour l'Emploi et d'une ou plusieurs Entreprise(s) à But d'Emploi contribue au développement d'activités et de politiques publiques ou privées en faveur de la cohésion sociale et sur le territoire (évolution du regard sur la privation durable d'emploi, renforcement des politiques publiques) ;
- Les salarié·es et PPDE activent leurs droits et se sentent davantage inclus·es dans la société, et s'engagent pour le territoire (par l'entraide, le développement de liens sociaux, la participation à des activités associatives et publiques, etc) ;
- Les différents membres du CLE et de l'EBE perçoivent à leur niveau la contribution de l'expérimentation sur la cohésion sociale (évolution des méthodes d'intervention en coopération, prise de recul sur leur action, renforcement de la capacité à agir).

Pour tester ces hypothèses, **6 parties prenantes clés ont été consultées** sur 68 territoires d'expérimentation (habilités au 1^{er} juin 2024) :

- Les salarié·es des EBE (identifiés sous la dénomination “salarié·es” dans la suite du Bilan) ;
- Les personnes privées durablement d'emploi accompagnées par les CLE (identifiés sous la dénomination “PPDE” dans la suite du Bilan) ;

⁹ Expérimentation Territoires Chômeur de Longue durée, *Rapport final du Comité Scientifique*, accessible en ligne <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/64929ca33ec595e381d3a86a4300ecff/ETZCLD%20-%20Rapport%20final%20du%20comit%C3%A9%20scientifique.pdf>

¹⁰ LOI n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation “territoires zéro chômeur de longue durée”, TITRE II, art.9, accessible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042665434?tab_selection=all&searchField=ALL&query=territoires+z%C3%A9ro+ch%C3%B4neur&page=1&init=true

- Les élu·es ;
- Les acteurs sociaux et de l'emploi (France Travail, CAF, Départements, etc.) ;
- Les EBE ;
- Les entreprises du territoire, partenaires des expérimentations.

Dans le cadre de ce Bilan, l'exhaustivité de la consultation de toutes les parties prenantes n'était pas recherchée. Afin de garantir néanmoins une consultation large et de bénéficier de données suffisantes pour l'analyse, nous avons mobilisé une méthode combinatoire articulant :

- **Une consultation large des territoires par questionnaire**, en direction de toutes les parties prenantes :
 - o Sur ces territoires, pour les salarié·es et PPDE, une alternative au questionnaire avec des focus groupes a été proposée, et 4 territoires l'ont mobilisée avec leurs salarié·es (Castillon-la-Bataille, Paris 18^{ème} Chapelle Nord, Gerzat – Les Vergnes et Bailleul) et un territoire avec les PPDE (Vannes – Ménimur)
- **Une consultation resserrée sur 4 territoires volontaires, avec des méthodes de focus groupe** : Poitiers, Paris 13^e, Saint-Thégonnec Loc-Éguiner et Bassin de Joinville en Champagne.

La mobilisation a été organisée du 9 septembre au 8 novembre 2024 et a permis la participation de :

- **227 salarié·es des Entreprises à But d'Emploi** (168 répondants par questionnaire et 59 participants aux focus groupes) sur 2842 salarié·es enregistrés au 1^{er} juin 2024, soit 8% de la population totale concernée ;
- **54 PPDE** (40 répondants par questionnaire et 14 participants aux focus groupes) sur 3133 PPDE enregistrées soit 2% de la population totale) ;
- **23 EBE** sur 79 EBE enregistrées au 1^{er} juin 2024, soit 39% de la population concernée ;
- **61 acteurs sociaux et de l'emploi** de 21 des 68 territoires ;
- **11 élu·es** de 6 collectivités ;
- **19 entreprises** de 5 territoires habilités.

Afin de situer la nature et le volume des activités concernant la cohésion sociale, nous avons également mobilisé le système **d'information du Fonds d'Expérimentation Territoriale contre le chômage de longue durée**. Depuis sa mise en place, cette base capitalise les données partagées par les EBE sur leur activité (salarié·es, activités développées, chiffre d'affaires généré, etc.) et permet d'éclairer la façon dont se développent les activités liées à la cohésion sociale sur tous les territoires. La note d'étape de la 2^{ème} évaluation de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée réalisée par le Comité scientifique¹¹ mobilise ces données pour produire une analyse des territoires d'expérimentation. Également, la catégorisation des territoires (urbain/rural ; ancienneté dans l'expérimentation) est celle utilisée par la note d'étape.

¹¹ France Stratégie, DARES, *Deuxième évaluation de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de longue durée*, note d'étape octobre 2024 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/actualite/la-deuxieme-evaluation-de-l-expérimentation-territoires-zero-chomeur-de-longue-duree>

Partie 1 : l'expérimentation contribue à changer le regard sur la privation durable d'emploi

Les résultats de ce Bilan révèlent **une première contribution de l'expérimentation à la cohésion sociale : le changement de regard sur la privation durable d'emploi**. Dans cette première partie, nous illustrerons les contributions de l'expérimentation au changement de regard que les personnes salariées et PPDE portent sur leurs capacités et sur elles-mêmes. Ce changement se matérialise par l'évolution de l'équilibre de vie au quotidien et se traduit dans un renouvellement de leur confiance en soi, et en leur capacité à se projeter.

L'expérimentation contribue également au changement de perception des acteurs sociaux et de l'emploi du territoire et des élu·es sur la privation durable d'emploi, sur les obstacles qui y conduisent et sur l'intérêt de l'expérimentation pour les dépasser.

Changer les représentations des personnes privées durablement d'emploi et salariées sur leurs capacités

La privation durable d'emploi entraîne une dégradation du regard porté sur soi, et de ses capacités à être en emploi, à exercer une activité ou à se projeter dans un projet personnel¹². L'un des axes forts de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée est l'activation des capacités et ressources du territoire au travers du CLE qui rassemble l'ensemble des acteurs publics, privés, citoyens et économiques du territoire pour permettre le retour en emploi des personnes qui en sont durablement privées. Ce Bilan montre que l'expérimentation permet à des PPDE qui souhaitent travailler d'employer leurs compétences pour des activités socialement utiles dans lesquelles ces personnes souhaitent s'engager. Dans ce premier point, nous verrons que cet engagement dans l'emploi s'accompagne d'une **évolution positive du regard que les personnes portent sur leurs capacités**, mais aussi d'une **amélioration significative de leur équilibre**¹³ de vie. L'encadrement par l'EBE participe de cette évolution. Nous verrons enfin que les acteurs sociaux et de l'emploi et les élu·es considèrent mieux comprendre les obstacles à l'emploi et être en capacité par l'expérimentation d'agir.

Des personnes volontaires qui changent de regard sur elles-mêmes et leurs capacités

Ce **changement de regard sur soi et ses capacités est constaté d'abord par les PPDE, dès leur entrée dans l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée**. Plus de la moitié des PPDE partagent ainsi le sentiment d'avoir davantage confiance en elles et indiquent un changement important par rapport à leurs difficultés à leur entrée dans le projet (difficultés à réaliser des projets, impacts négatifs que le chômage de longue durée produisaient sur elles comme l'isolement, la marginalisation, le manque de confiance etc.). Leur entrée dans le processus d'accompagnement semble renforcer assez rapidement leur capacité d'agir, et les PPDE ont **le sentiment d'avoir une meilleure prise d'initiative** grâce au développement de

¹² Géry Yves, Lhuilier Dominique, La Santé en action, 2023, n°. 463, p. 20-22 <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-privation-d-emploi-degrade-la-sante.-interview>

¹³ Par équilibre de vie, nous entendons l'ensemble des actions qui concourent à améliorer le quotidien et le confort des personnes (financier, matériel, social, etc.)

compétences personnelles et au développement d'opportunités professionnelles. Cette capacité produit des changements significatifs sur le mode de vie, avec des PPDE qui soulignent **avoir le sentiment d'évoluer dans la vie.**

*« J'ai moins de timidité depuis mon entrée dans l'expérimentation »
(PPDE, Pont-Château)*

*« Cela m'a permis de pousser les portes de la Maison des compétences »
(PPDE, Port-Jérôme sur Seine)*

*« Il y a un changement dans mon mode de vie depuis que je connais le projet »
(PPDE, Thaon-les-Vosges)*

Les PPDE soulignent que l'accompagnement du CLE et leur participation aux différentes actions de mobilisation renforcent leur sentiment d'utilité pour le territoire. L'accompagnement a un impact sur le développement personnel des PPDE, avec la sensation d'être valorisé, de *« développer de la confiance en soi »* et de *« se sentir à sa place »*.

*« Des réunions régulières permettent de tisser du lien »
(PPDE, Port-Jérôme sur Seine)*

"La cheffe de projet CLE à Saint-Thégonnec connaît beaucoup de choses. On peut être aidé sur beaucoup de domaines" (PPDE, Saint-Thégonnec Loc-Éguiner)

Les PPDE s'engagent ainsi dans un parcours de mobilisation accompagné par le CLE qui leur donne notamment :

- **La possibilité de participer à des temps collectifs favorisant la rencontre avec des nouvelles personnes.** Les réunions collectives organisées par l'équipe projet sont soulignées par les répondant·es comme un moyen de tisser des nouveaux liens. L'accompagnement du CLE est une **occasion de développer de nouvelles relations**, sentiment qui est partagé par la moitié des PPDE, et représente un soutien significatif dans le retour à l'emploi ;
- **L'accès à des nouvelles opportunités professionnelles**, comme le fait d'être mis en relation avec des entreprises du territoire, d'avoir un soutien dans le retour à l'emploi (ex : l'appui à la rédaction et valorisation de CV etc.), et permet de se projeter dans un projet professionnel.

« Cela fait du bien d'échanger avec d'autres personnes. L'accompagnement du CLE m'a beaucoup aidé à développer de nouvelles relations. Leur soutien et les événements de réseautage m'ont permis de rencontrer des professionnels et d'établir des contacts précieux. » (PPDE, Les Mureaux Stade Léo Lagrange-bords de Seine)

Ces **opportunités contribuent au changement de regard que les PPDE** portent sur elles-mêmes en leur permettant de voir évoluer leur projet de vie et d'être mieux intégrées à la société. La majorité des PPDE indique toutefois le besoin de temps pour confirmer ce changement de

regard. Si cette évolution leur apparaît significative rapidement, leur retour en emploi, dans l'EBE ou en dehors, doit leur permettre selon elles de confirmer cette transformation.

L'EBE, un cadre d'activation de la confiance en soi pour les salarié·es

L'accès à l'emploi par l'embauche en EBE semble confirmer et renforcer ces évolutions dans le regard sur soi. En effet, l'analyse des contributions des salarié·es montre que **l'entrée dans l'EBE renforce le changement de regard que porte la personne sur elle-même et ses capacités**. L'accès à l'emploi joue un rôle significatif dans la façon dont les personnes ont changé de regard sur elles-mêmes en rejoignant l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée. L'embauche en EBE, au travers des activités développées notamment, y participe très fortement.

C'est en particulier sur 3 aspects que les salarié·es soulignent un changement significatif :

- **Le sentiment d'avoir plus confiance en soi** et d'avoir la capacité de développer des projets personnels et professionnels ;
- **Le sentiment d'être davantage à sa place** grâce au développement de nouveaux cercles sociaux ;
- **Le sentiment d'utilité et de fierté** par les actions et activités menées par l'EBE sur le territoire.

Le gain de confiance en soi des salarié·es est un des changements les plus significatifs de l'étude. Cet effet participe d'une évolution plus générale du regard sur soi. Ainsi, pour plus de la moitié des salarié·es, l'accès à l'emploi permet d'avoir plus confiance en eux et intervient dans la capacité à réaliser des projets professionnels et personnels.

« Je suis restée au chômage pendant longtemps, je n'étais pas sûre d'être capable de retravailler. En fait ça se passe bien. Aujourd'hui, j'ai plus confiance en mes capacités » (Salarié·e, Paris 13^{ème})

« J'ai retrouvé confiance en moi. L'EBE m'a confié des responsabilités que jamais j'aurais osé faire car je manquais de confiance » (Salarié·e, TOPE 5 du Châtelleraudais)

Cette confiance en soi se construit par le **renforcement des liens sociaux**. Les salarié·es se sentent davantage inclus·es dans la société grâce aux nouveaux cercles sociaux qu'ils et elles créent et développent (cela est relevé par 2/3 des salarié·es). Les salarié·es développent des relations professionnelles avec les collègues de l'EBE, mais aussi avec les acteurs sociaux et de l'emploi du territoire, les élu·es. **Le développement de ces nouveaux cercles sociaux permet de créer des nouvelles relations** qui vont au-delà, parfois, du professionnel : des relations amicales, voire relations intimes.

« Il y a beaucoup de soutien et de cohésion entre collègues. On se sent appartenir à une famille. Les relations dépassent le cadre du travail » (Salarié·e, Castillon-la-Bataille)

« Avant je ne connaissais qu'une personne et maintenant je connais plus de monde. Et puis, j'ai rencontré ma compagne au travail » (Salarié·e, TOPE 5 du Châtelleraudais)

Ce constat sur le gain de confiance en soi est également souligné par les directions des EBE comme une contribution importante de l'expérimentation. Pour ces dernières, **l'impact le plus significatif à observer dans l'illustration de la cohésion sociale sur le territoire** est sur la reconnaissance des projets menés par les salarié·es sur le territoire, vectrice de confiance en soi et de renforcement des capacités d'agir au sein et à l'extérieur de l'EBE.

*« La cohésion sociale s'illustre par la reconnaissance des salariés sur leur territoire, répondre à un besoin quotidien notamment sur la réparation des vélos, intégrer le programme de l'agglo sur la mobilité douce ».
(EBE, Bourges Côté Gibjoncs)*

Le renforcement du sentiment d'utilité par l'accès à l'emploi est significatif chez les salarié·es, qui renvoient le fait que c'est **précisément parce que ces activités répondent aux besoins directs des habitants qu'elles et ils se sentent utiles et valorisé·es**. Les activités menées par l'EBE sont très en lien avec les besoins du quotidien des habitants du territoire (petits travaux, déménagement, médiation sociale, conciergerie, épicerie solidaire) et la perception d'une réponse apportée aux besoins des habitants renforce le **sentiment de fierté pour près de la moitié des salarié·es**.

« Sincèrement c'est une fierté pour moi de travailler dans et pour le quartier. Quand je passe dans le quartier tous les enfants m'appellent et les parents me considèrent ». (Salarié·e, Poitiers)

« Le fait de faire partie du monde du travail, d'avoir un salaire permet d'avoir un statut reconnu dans la société. L'expérience acquise peut être mise en avant pour justifier des capacités à faire / à gérer/ à créer ». (Salarié·e, Bouffemont-Attainville-Moisselles (BAM))

Les salarié·es partagent que cette fierté se traduit aussi **dans la façon dont leur famille (proche, enfants) les considère depuis qu'ils ont retrouvé un emploi**.

« Avant j'étais chez moi, je ne connaissais personne, ça faisait quoi, presque 15 ans que je ne travaillais pas. Le fait de travailler ça a vraiment changé la manière dont je me vois, même par rapport à mes enfants, tout ça » (Salarié·e, Paris 18^{ème} Chapelle Nord)

Par ailleurs, pour les salarié·es issues de la privation d'emploi et les équipes d'encadrement, le management inclusif adopté en EBE contribue à renforcer la confiance en elles et eux des salarié·es et à développer leurs capacités pour réaliser leurs projets personnel et professionnel¹⁴. D'après les directions d'EBE, ces pratiques de management s'incarnent principalement par :

- **La mise en place d'un parcours d'intégration spécifique** : certaines EBE proposent un parcours d'intégration qui s'étale tout au long de la vie de la personne salariée au sein de l'entreprise (EBE du territoire TOPE 5 du Châtelleraudais ; EBE du territoire de

¹⁴ Le Bilan Management inclusif apporte des éléments complémentaires sur les particularités du management proposé en EBE, notamment pour les mettre en regard avec leur rapport aux managements proposés dans le secteur de l'insertion par l'activité économique et du travail adapté. Ce point est important car le Bilan cohésion sociale n'avait pas pour objet l'exploration spécifique de ces différences mais néanmoins quelques éléments ressortent et tendent à rejoindre les conclusions de Philippe Semenowicz et al. (2022) sur une possible tendance à la convergence des méthodes.

Vannes secteur de Ménimur ; EBE du territoire de Darnétal ; EBE du territoire de Poitiers) ;

- **La mise en place de parrainage en interne**, porté par les salarié·es eux-mêmes en fonction de leur ancienneté (EBE Darnétal ; EBE du territoire de Gerzat les Vergnes) ;
- **La création de postes d'encadrant** dédié à cette fonction (EBE du territoire de Poitiers) ;
- **Les temps collectifs spécifiques pour renforcer l'intégration, la rencontre et l'entente des salarié·es** dans un objectif de cohésion d'équipe à long terme (EBE du territoire de Poitiers ; EBE du territoire de Pont Château) ;
- **Les partenariats développés avec les acteurs du territoire** pour favoriser l'accès aux droits et un accompagnement à 360° (EBE du territoire de Poitiers) ;
- **La mise en place de formations à destination des encadrants** (EBE du territoire de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner ; EBE du territoire de Gerzat-Les-Vergnes).

« Ils sont très à l'écoute (les encadrants) de chaque situation, ils vont vous parler sans préjugés, nous sommes entendus et nous pouvons dire sans filtre ce qui se passe ». (Salarié·e, Saint-Thégonnec Loc-Éguiner).

L'accès à l'emploi, un levier d'accès aux droits et d'amélioration de l'équilibre de vie pour les salarié·es ?

Plus des deux tiers des salarié·es ont le sentiment d'avoir un **meilleur équilibre de vie** depuis qu'ils et elles sont en emploi au sein de l'EBE, qui se traduit par le **renforcement du sentiment de sécurité**, plus spécifiquement sur les plans **financier et matériel**. Le rapport d'évaluation du premier Comité Scientifique (2021) avait déjà identifié *« le rôle joué par le CDI dans cette dynamique d'amélioration (...) et le sentiment de sécurité professionnelle et financière qu'il confère »*¹⁵.

« J'ai pu financer un voyage à l'étranger et économiser ». (Salarié·e, Bouffémont-Attainville-Moisselles - BAM)

« L'accès à l'emploi m'a permis d'accéder à la tranquillité d'esprit du fait de la sécurité de l'emploi (CDI) ». (Salarié·e Pont-Château)

Les résultats confirment ce point : **l'accès à l'emploi par un CDI permet de développer un sentiment de sécurité et d'aller vers une plus grande autonomie tant financière que personnelle**. Elle offre ainsi la possibilité **d'accéder à des loisirs et des plaisirs au quotidien et d'accéder à des biens de consommation** (ex : *« acheter une voiture neuve », « l'achat d'un véhicule », « l'accès à un crédit »*) difficilement accessibles avant d'être en emploi.

« J'ai concrétisé le rêve de mon fils lui offrir un chien venant de la SPA ». (Salarié·e, Port Jérôme sur Seine)

¹⁵ Expérimentation Territoires Chômeur de Longue durée, *Rapport final du Comité Scientifique*, accessible en ligne <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/64929ca33ec595e381d3a86a4300ecff/ETZCLD%20-%20Rapport%20final%20du%20comit%C3%A9%20scientifique.pdf>

Cette amélioration de l'équilibre de vie est en partie liée à l'amélioration des connaissances de leurs droits et leur activation. L'accès aux droits représente un des effets importants identifiés lors de la note d'étape de la seconde évaluation de l'expérimentation¹⁶ Territoires Chômeur de Longue Durée, considérant que le retour en emploi impacte d'autres éléments de la vie, dont l'état de santé global, l'accès aux soins, à un logement, etc. Cette note montre que l'entrée dans l'EBE a un impact sur l'accès à certains droits : il n'y a plus de recours au RSA ou à l'ARE, mais les salarié·es perçoivent plus souvent la prime d'activité¹⁷. Ce Bilan cherche à comprendre ces effets concernant différentes catégories de droits¹⁸.

Dans l'ensemble, les salarié·es soulignent être déjà bien informé·es sur leurs droits, en particulier sur les aides au logement, les aides sociales pour le handicap ou encore les prestations sociales. Toutefois, 47% des salarié·es soulignent que leur accès à un emploi au sein de l'EBE a quand même un effet levier en termes d'activation de certains droits dont plus particulièrement :

- **L'accès à la formation**¹⁹ : *« Nous avons une meilleure information sur les formations auxquelles nous pouvons accéder et nous accédons plus facilement à celles-ci » (salarié·e, Saint-Thégonnec Loc-Éguiner).*
- **L'accès à une offre de mobilité** : *« Remise à niveau du permis de conduire mais pas concluante car je ne conduis toujours pas » (salarié·e, Port Jérôme sur Seine), « J'ai signé un contrat de location d'une voiture neuve en LOA, première fois de ma vie que je roule en voiture neuve » (salarié·e, Pont-Château).*
- **L'accès à un médecin, à une offre de soin** : *« J'ai été en arrêt en maladie et j'ai été bien informé sur le coup » (Salarié·e, Bassin de Joinville en Champagne).*
- **L'amélioration de leurs connaissances du droit du travail** : *« Me familiariser avec du droit du travail » (salarié·e, Bouffemont-Attainville-Moisselles (BAM)).*
- **Le développement de compétences professionnelles** : *« De mettre en application mes connaissances dans un domaine pour lequel je n'avais aucun diplôme ni expérience professionnelle » (salarié·e TOPE 5 du Châtelleraudais).*

Si l'accès à l'emploi participe d'une meilleure connaissance et activation des droits, certains salarié·es ont exprimé que **l'accès à l'emploi peut donner le sentiment d'une diminution des droits**, point qui avait déjà été souligné dans la note d'étape de l'évaluation de la seconde expérimentation²⁰. Cette perception par les salarié·es peut être expliquée par :

- **La baisse des aides consécutive à l'augmentation des ressources du foyer** : le sentiment de « perdre des droits » est souvent corrélé dans les propos à la baisse des

¹⁶ France Stratégie, DARES, *Deuxième évaluation de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de longue durée*, note d'étape octobre 2024 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/actualite/la-deuxieme-evaluation-de-lexperimentation-territoires-zero-chomeur-de-longue-duree>

¹⁷ France Stratégie, DARES, *Deuxième évaluation de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée*, note d'étape, octobre 2024 (s. d.). <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/actualite/la-deuxieme-evaluation-de-lexperimentation-territoires-zero-chomeur-de-longue-duree>

¹⁸ Notre étude s'est concentrée plus spécifiquement sur l'accès aux aides sociales pour un handicap (AAH, AEEH), un logement (APL, ALS, ALF, APA), une offre de mobilité, de formation, aux prestations sociale (Paje, ASF), à un médecin et des soins.

¹⁹ Nous renvoyons ici aux enseignements du Bilan « l'expérimentation ETCLD au regard du management inclusif ».

²⁰ L'évaluation conduite par France Stratégie et la DARES constatait la diminution des revenus du RSA (30% des salarié·es sont dans un ménage bénéficiaire du RSA au moment de leur entrée en EBE) et de l'ARE (16 à 22% de bénéficiaires) à mesure que le salaire augmente. Dans le même temps, l'étude soulignait également « La part de bénéficiaires de la prime d'activité quant à elle augmente, en lien avec la part importante d'emplois à temps partiel et le fait que les professions exercées correspondent plutôt à des métiers à bas salaire » (p48.)

aides, notamment les aides qui sont indexées sur les revenus comme les APL, prestations familiales, etc. ;

- **Les contextes personnels en fonction de chaque personne accompagnée**, qui mettent en exergue la complexité à cerner les enjeux multidimensionnels qui se cachent derrière la notion d'accès aux droits. L'accompagnement antérieur ou en cours par les autres acteurs sociaux et de l'emploi (assistants sociaux, conseillers France Travail) des salarié·es leur permet de bénéficier souvent des aides adaptées à leur situation. La démarche Territoires Zéro Chômeur Longue Durée leur permet alors d'activer des droits complémentaires, ou de renforcer leur connaissance sur des aides dont ils bénéficient déjà ;
- **Les actions mises en œuvre sur l'accès aux droits, au temps dédié à ce sujet et au profil des accompagnateurs** au sein de l'équipe projet. Ces actions et temps dédiés sont nombreux, propres à chaque territoire et ne relèvent pas d'un cadre harmonisé entre les territoires. Cependant, pour la plupart des territoires, les membres de l'équipe projet sont identifiés comme des personnes ressources par les salariés et les PPDE. Sur certains territoires, ce sont les salarié·es qui deviennent ressources pour les autres et au-delà pour les habitants du territoire.

« Depuis que je suis dans l'inclusion numérique j'ai plus d'accès, j'aide les publics seniors et du quartier. Mieux informé·e, accès à plus de choses dans tous les domaines, santé, famille. J'informe mes collègues qui sont dans le même site » (Salarié·e, Paris 13^e)

Les résultats présentés ici montrent que **l'expérimentation contribue à la cohésion sociale en changeant le regard des personnes privées durablement d'emploi**. L'expérimentation transforme rapidement le regard que les PPDE portent sur leurs capacités, changement qui est renforcé par le passage à l'emploi. L'emploi participe également d'une **amélioration significative de l'équilibre de vie des salarié·es**, notamment par le renforcement de la connaissance et de l'activation des droits. Comme nous allons le voir, ces changements sont soutenus par une meilleure compréhension des obstacles à la privation durable d'emploi par les acteurs sociaux et de l'emploi, et les élu·es des territoires habilités.

Améliorer la compréhension des obstacles qui participent de la privation durable d'emploi

La méthode de structuration des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée s'inscrit dans **un cadre partenarial, incarné par le Comité Local pour l'Emploi (CLE), qui favorise la mise en coopération de l'ensemble des parties prenantes du territoire**. Ainsi, le CLE entend favoriser un meilleur partage des enjeux de la privation durable d'emploi par les acteurs sociaux et de l'emploi (CAF, France Travail, Département, associations, etc.) et les élu·es, améliorer la compréhension des obstacles rencontrés par les personnes, et encourager l'activation de leviers communs pour y répondre.

L'évolution du regard et des pratiques professionnelles des acteurs sociaux et de l'emploi

L'ensemble des acteurs sociaux et de l'emploi enquêtés considèrent que l'expérimentation participe au renforcement de la cohésion sociale sur leur territoire. Cette contribution est particulièrement illustrée par les **relations nouvelles qui se structurent** entre les acteurs du territoire mais aussi par l'amélioration des connaissances des enjeux de la privation durable d'emploi (pour les deux tiers des répondants) (cf. figure 1).

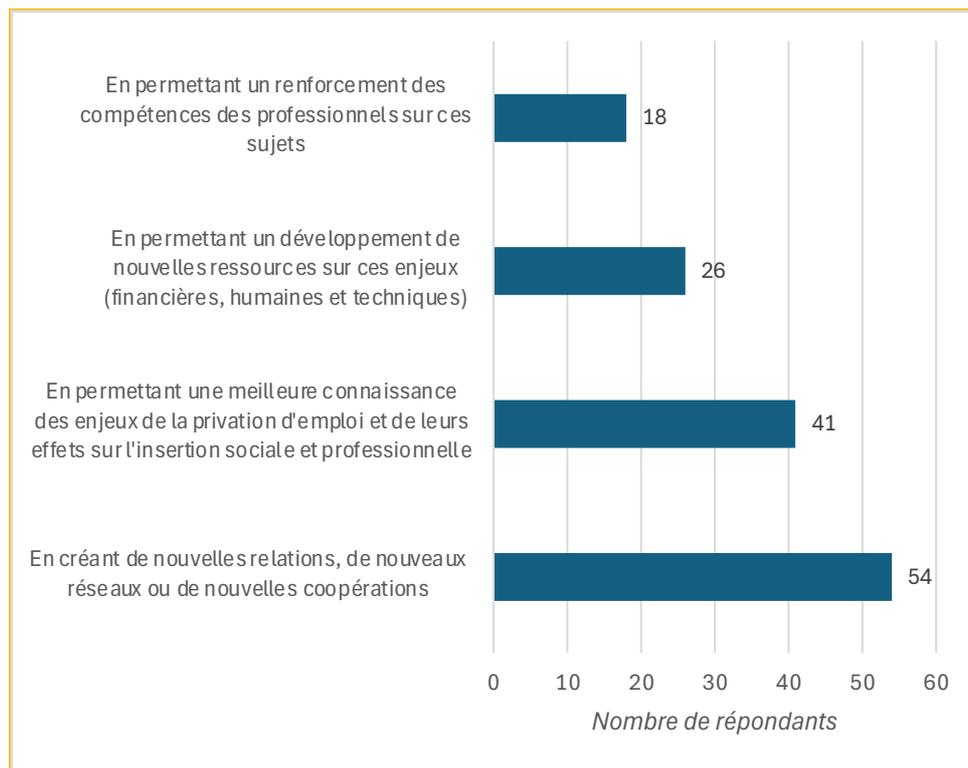


Figure 1 : Principales contributions de l'expérimentation à la cohésion sociale vues par les acteurs sociaux et de l'emploi.

L'évolution du regard sur la privation durable d'emploi est importante pour les deux tiers des acteurs sociaux et de l'emploi, qui considèrent que le cadre d'échange entre professionnels et avec les personnes privées durablement d'emploi favorise une meilleure compréhension des liens entre privation durable d'emploi et cohésion sociale, ainsi que des besoins relatifs à l'accès aux droits et recours possibles.

« Comprendre que les personnes privées d'emploi ne sont pas inadaptées aux entreprises mais que c'est l'inverse ». (Collectivité)

« Notre vision de l'emploi pour tous quelle que soit sa situation personnelle et ses contraintes ». (France Travail)

Les professionnels de l'accompagnement social et de l'emploi partagent également une évolution dans leurs pratiques de travail, et de leur posture à l'égard des personnes privées durablement d'emploi. Le temps passé ensemble dans des groupes de travail et en discussion autour des parcours des personnes contribue à développer une meilleure

connaissance des obstacles des personnes privées durablement d’emploi et l’évolution des représentations. Cela se traduit concrètement dans :

- **Les pratiques de travail avec d’autres acteurs sociaux et de l’emploi** : les deux tiers déclarent une évolution importante. C’est la pratique de suivi des personnes qui évolue pour beaucoup « *cela permet de réunir les acteurs, de réfléchir et de trouver des solutions adaptées à la personne* » (Maison de l’emploi) ; « *la manière de défendre un dossier, de ré-interpeller les partenaires en leur rappelant leurs missions premières autour de l’insertion, l’importance d’essayer pour comprendre et peut-être découvrir des compétences, donner sa chance* » (France Horizon) ; « *Les mises en relations des différents membres du CLE ouvrent le réseau pour l’EBE* » (Mission Locale).
- **Les pratiques professionnelles, la posture dans l’échange avec les personnes privées durablement d’emploi, les outils et méthodes** ont évolué pour environ 40% des répondants « *Nous travaillons à des formations communes pour les salarié-es / bénéficiaires toujours dans l’idée de créer du lien entre les gens* » (Centre social).
- **La posture professionnelle des équipes** : la moitié déclare une évolution importante, et un quart déclare ne pas être du tout concerné « *Approche plus ouverte concernant les recrutements.* » (Entreprise adaptée) ; « *D’être un peu plus dans la créativité/ emploi de qualité pour la création de nouveaux emplois* » (Association).
- **Les pratiques de travail avec d’autres services au sein de leur structure** : la moitié déclare une évolution importante, l’autre considère que rien n’a changé « *Participation aux différentes strates du projet, implication de l’équipe sur les projets sur différents territoires parisiens.* » (Association) ; « *Pas de concurrence avec les autres partenaires mais une cohésion d’équipe* » (Collectivité) ; « *De promouvoir l’accès à l’emploi comme un droit et de valoriser l’impact socio-économique de la mise en emploi versus le chômage* ». (SIAE).

Toutes ces évolutions sont étroitement corrélées au développement des partenariats entre les acteurs sociaux et de l’emploi (c. Figure 2). **La capacité à mieux répondre aux besoins des personnes est soulignée comme un impact important de l’expérimentation** « *Le nombre de demandeurs d’emploi de longue durée a baissé considérablement sur le territoire* ». (France Travail).

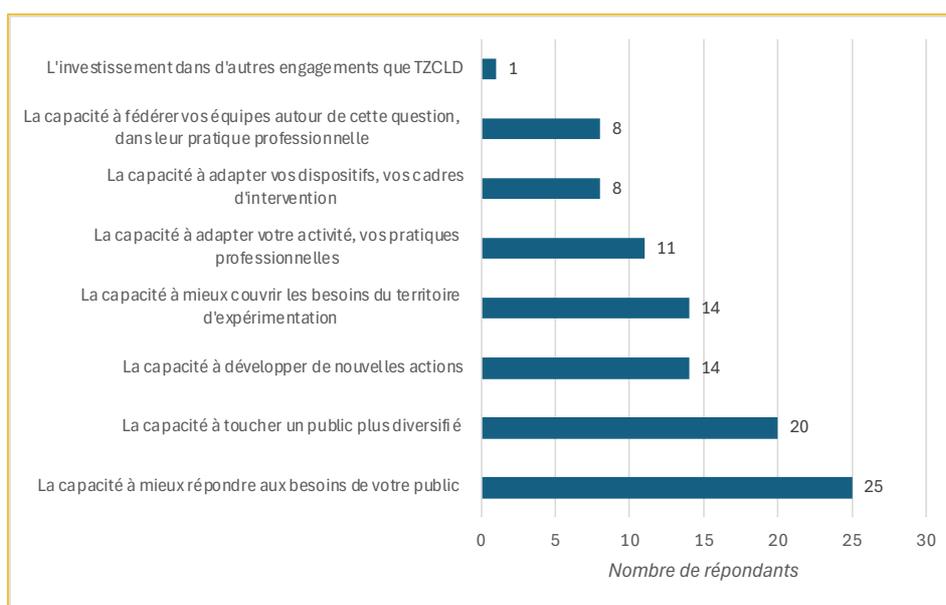


Figure 2 : Capacités développées par les acteurs sociaux et de l’emploi grâce à l’expérimentation.

Une évolution du regard sur la privation durable d'emploi qui s'étend aux élu·es et aux entreprises des territoires

Les élu·es ont un rôle important dans la mise en œuvre de l'expérimentation sur leur territoire²¹, qu'ils et elles plébiscitent souvent en appui et complémentarité avec les politiques publiques de l'emploi. Dans le cadre de notre étude, les élu·es ont souligné que leur **regard sur la privation durable d'emploi a évolué suite à la mise en place de l'expérimentation** (un tiers des répondants était déjà fortement engagé sur ce sujet sur leurs territoires avant l'habilitation).

Ce sont principalement trois dimensions qui sont soulignées par les élu·es :

- La **compréhension de la privation durable d'emploi** ;
- La **compréhension des enjeux de cohésion sociale** ;
- la **compréhension des besoins relatifs à l'accès aux droits**.

C'est en particulier **la méthode, la façon de lutter contre le chômage de la démarche TZCLD qui influence l'évolution de la vision des élu·es**. En effet, la mise en coopération d'acteurs intervenant à la fois sur l'emploi et sur l'accompagnement social global autour de la personne, favorise le partage des problématiques et l'identification des leviers adéquats.

Également, le cadre du CLE favorise **la rencontre avec les personnes privées durablement d'emploi, permettant un dialogue plus personnalisé** pour identifier des solutions individualisées et souvent une mise en relation directe avec le bon interlocuteur. Les élu·es soulignent notamment que les échanges avec les PPDE participent à la réflexion sur le rôle de l'élu·e et de la collectivité face aux obstacles à l'emploi.

« Il suffit de rencontrer les personnes employées dans l'EBE pour mieux comprendre les processus d'exclusion et ou de marginalisation. La mobilisation d'un territoire dans son ensemble me paraît être la bonne réponse pour appréhender ces problématiques. C'est effectivement un facteur de cohésion sociale et du prendre soin de nos concitoyens les plus fragilisés. » (Elu·e, Colombelles).

« TZCLD engage un collectif de partenaires sur un territoire délimité. C'est une action fédératrice. » (Élu·e, Paris 13^{ème}).

« Cette expérimentation m'a permis d'identifier mes administrés les plus nécessiteux et ainsi de pouvoir mieux les entourer » (Élu·e, Bassin de vie de Moulins Engilbert).

²¹ Cf. **Loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 article 9** : « Les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale ou les groupes de collectivités territoriales participant à l'expérimentation mettent en place un comité local, au sein duquel sont représentés les acteurs du service public de l'emploi, chargé du pilotage de l'expérimentation. Ce comité local définit un programme d'actions, approuvé par le fonds mentionné à l'article 10 » et **article 12 du décret n°2021-863 du 30 juin 2021** : « le Comité local pour l'emploi (...) est présidé par l'élu représentant la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale dont relève le territoire habilité pour l'expérimentation. Lorsque le territoire habilité relève de plusieurs collectivités, une co-présidence est organisée.

Enfin, sur les territoires, ce sont également les **entreprises partenaires des EBE** qui considèrent qu'elles participent de la cohésion sociale, **soit par leur raison d'être** (un tiers des entreprises répondantes sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire), **soit au regard de leurs actions menées en direction de personnes vulnérables** (pour un tiers des entreprises).

« Certains de nos locataires sont retournés en emploi ».

« Découverte de l'insertion locale, la diversité des actions qui peuvent être menées ».

« Comprendre le besoin d'accompagnement sur les difficultés personnelles, pas que sur l'emploi ».

Elles considèrent toutes également que l'expérimentation contribue à renforcer la cohésion sociale sur leur territoire notamment car elle **permet à des personnes de recouvrer confiance**, leur montrer que « tout le monde a une place dans la société » et de développer **de nouvelles activités en réponse aux besoins**, en proximité des personnes.

3 idées clés à retenir dans cette partie

Contribution significative de l'expérimentation au changement de regard que les personnes privées durablement d'emploi et les salarié·es portent sur elles et eux et sur leurs capacités.

Développement du cadre de vie des salarié·es et activation des droits.

Évolution du regard des acteurs sociaux et de l'emploi, des élu·es sur la privation durable d'emploi et les obstacles associés.

Partie 2 : Renforcer le pouvoir d’agir des acteurs pour répondre aux enjeux de cohésion sociale du territoire

L’expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ambitionne de soutenir le développement des territoires par l’emploi et de **renforcer leurs capacités à agir face aux défis sociétaux** en développant des « travaux utiles »²², qui adressent notamment la cohésion sociale. L’une des convictions de l’expérimentation est que « *Ce n’est pas le travail qui manque* », soutenant qu’il existe **de nombreux besoins dans les territoires, et que des activités pourvoyeuses d’emplois peuvent y être associées**²³. Dans cette perspective, c’est à la fois par la méthode – la mise en place d’un CLE associant toutes les parties prenantes actrices de la cohésion sociale et de l’emploi sur le territoire – et par les activités développées que cette ambition se concrétise. Dans la conclusion de l’évaluation du Comité Scientifique²⁴, la contribution du projet au territoire était relevée comme un point de limite des travaux et nécessitait d’être renforcée (p. 25).

Dans cette partie, nous allons dresser un panorama **des activités développées par les EBE qui concernent la cohésion sociale**, à la fois en termes d’emploi (ETP) mais également de chiffre d’affaires. Ces activités viennent compléter l’offre territoriale et permettent de mieux répondre aux besoins des habitants et des territoires, en intervenant parfois dans la dentelle (sur de faibles volumes par exemple). Nous montrerons également que cette méthode **contribue à développer des coopérations étroites pour les EBE avec leur territoire, et entre partenaires du CLE** favorisant ainsi le développement des pratiques, des leviers d’action communs au service de l’emploi sur le territoire. Enfin, nous questionnons **l’impact sur la façon de penser les politiques publiques en faveur de l’emploi et de la cohésion sociale plus largement sur les territoires**.

²² Dans le cadre de l’expérimentation, les « travaux utiles » renvoient aux activités mises en place par les EBE au service du territoire sur lequel elles sont implantées. Ces travaux sont qualifiés d’utiles car ils répondent aux besoins en emplois, besoins en biens et en services (source : <https://www.tzeld.fr/faq/question/travaux-utiles/>)

²³ L’expérimentation se fonde sur 3 convictions qui permettent de penser qu’il est humainement et économiquement possible de mettre fin à la privation durable d’emploi à l’échelle des territoires : 1/ Personne n’est inemployable ; 2/ Ce n’est pas le travail qui manque ; et 3/ Ce n’est pas l’argent qui manque (source : <https://www.tzeld.fr/decouvrir-le-projet/les-convictions-et-fondamentaux/>)

²⁴ Expérimentation Territoires Chômeur de Longue durée, *Rapport final du Comité Scientifique*, accessible en ligne <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/64929ca33ec595e381d3a86a4300ecff/ETZCLD%20-%20Rapport%20final%20du%20comit%C3%A9%20scientifique.pdf>

L'amélioration des réponses aux besoins des territoires

***Encart de méthode :** dans cette partie, nous mobilisons principalement les données du système d'information du Fonds d'Expérimentation, qui agrège les données issues de la paie, des fichiers des écritures comptables (FEC) ainsi que des données déclaratives. Ces déclarations se font semestriellement et permettent d'affecter les données de chiffres d'affaires et d'ETP aux activités. Ainsi, la classification des activités de l'EBE dans les grandes catégories proposées par le Fonds renvoie parfois à des lectures propres à chaque EBE : certaines vont davantage caractériser une activité comme étant une activité de cohésion sociale (par exemple sur la mobilité) tandis que d'autres vont la catégoriser dans la transition écologique. Les données mobilisées n'ont pas fait l'objet d'un retraitement en amont pour requalifier leur affectation.*

Les EBE consultées soulignent l'importance du développement d'activités en lien avec la cohésion sociale, et leur complémentarité à des activités existantes sur le territoire²⁵. Ces activités sont **très souvent reliées aux besoins sociaux et économiques du quotidien des habitants**, et plus spécifiquement aux personnes vulnérables. Les EBE représentent ainsi un appui pour ces habitants en développant des services de lien social et de proximité. Au-delà des habitants, **les clients des EBE sont les acteurs publics et privés du territoire**. Parmi ces acteurs privés, on retrouve tant des entreprises conventionnelles que des structures de l'insertion par l'activité économique (régies de quartiers, chantiers d'insertion, etc) que des Établissements ou Services d'Aide par le Travail ou encore des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés, des paroisses, etc.

Témoignages d'EBE

« Déménagement de personnes isolées et fragiles à la demande du CCAS » (EBE, Les Mureaux Stade Léo Lagrange-bords de Seine).

« Le multiservice permet également aux bénéficiaires de trouver une solution pour leur problématique à domicile » (EBE, Quercy Caussadais).

« Nos activités ont permis de développer la vente privée des objets collectés par notre activité tri auprès de toutes les personnes salariées des SIAE de notre groupe à des prix solidaires » (EBE, Gerzat-Les-Vergnes).

La cohésion sociale est un axe important de la création d'emplois, qui répond à la fois à des souhaits d'activités exprimés par les salarié·es et à des besoins des territoires. Les données consolidées pour l'année 2023 (consultées en novembre 2024), montrent que **la quasi-totalité des EBE a développé des activités en lien avec la cohésion sociale, dans 25 catégories d'activités**. Une majorité de ces activités sont des « **prestations** » (entretien d'espaces verts, livraisons à domicile, relais colis, transport de passagers, etc) qui peuvent être proposées aux différents acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités). D'autres activités s'inscrivent quant à elles dans une réponse plus orientée commerce de proximité comme **l'épicerie solidaire, la conciergerie, les tiers-lieux**.

²⁵ Un des principes clés de l'expérimentation est la création d'emplois supplémentaires, sur des activités non concurrentielles à celles déjà installées sur le territoire, et répondant à un besoin sur le territoire.

Près de 30% des ETP présents en 2023 sont dédiés à des activités de cohésion sociale

Premièrement, les activités développées autour de la cohésion sociale concentrent une part importante des équivalents temps plein (ETP) créés par les Entreprises à But d'Emploi. Ainsi, ces activités représentent en 2023 **28% des ETP présents au sein des EBE** (372 ETP sur 1326 ETP²⁶), soit la **2^{ème} plus importante Thématique derrière la thématique Transition Écologique** (45% ; 594 ETP) (cf. Figure 3). La comparaison avec les données recueillies en 2021 montre par ailleurs la stabilité de cette thématique d'activités, qui comptabilisait 29% des ETP en 2021.

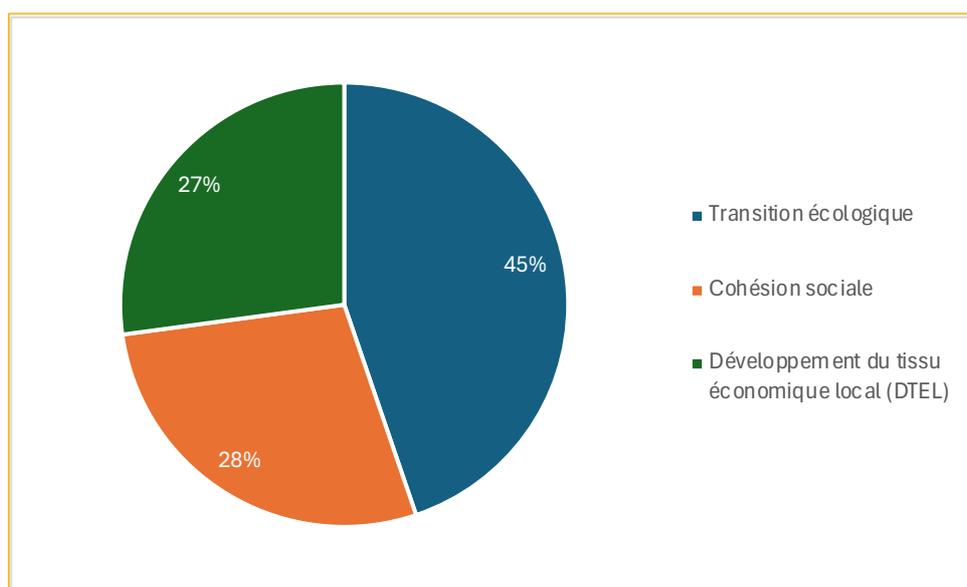


Figure 3 : Répartition des Équivalents Temps Plein présents au sein des EBE en 2023, par thématique d'activités.

Plus particulièrement, ce sont **4 catégories d'activités** ²⁷ **liées à la cohésion sociale qui concentrent la majorité des ETP présents en 2023** (cf. Figure 4) soit des activités de :

- **Services et prestations extérieures (170 ETP)** : conciergerie, débarras, actions culturelles, petits travaux de manutention, couture, distribution de colis, agents de convivialité, etc. ;
- **Services aux habitants du territoire (127 ETP)** : animation de tiers-lieux, de conciergerie, animation d'ateliers (bricolage, alimentation, santé, etc), médiation dans les transports et médiation sociale plus largement, relais colis et poste, etc. ;
- **D'épiceries solidaires (46 ETP)** ;
- **De prestations de mobilité (21 ETP)** : transport de passager, location solidaire, etc.

²⁶ Selon les déclarations faites par les Entreprises à But d'Emplois sur les ETP présents au 31/12/2023, hors fonctions supports (320 ETP comptabilisés).

²⁷ Une autre activité est très minoritaire : l'EBE Actypoles de Thiers propose une activité de garage solidaire qui compte 5 ETP en 2023.

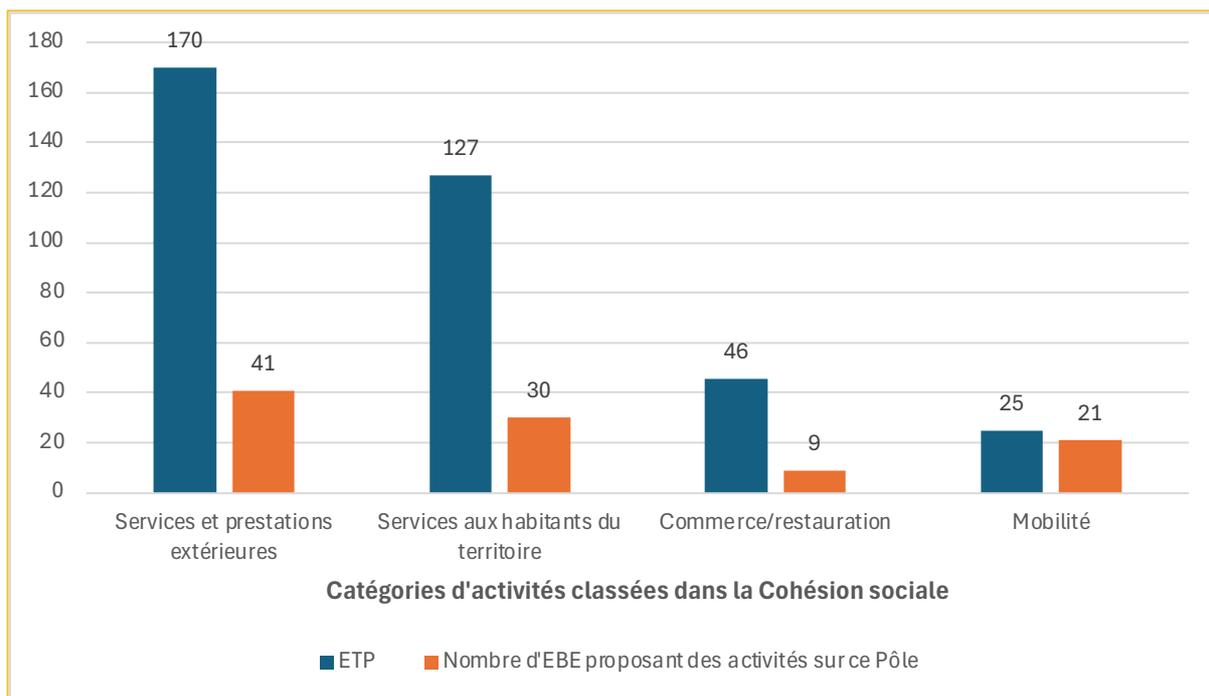


Figure 4 : Poids des catégories d'activités en lien avec la cohésion sociale en 2023 (en nombre d'ETP et nombre d'EBE proposant ces catégories d'activités).

Si on regarde les territoires de la première Expérimentation, nous constatons que **la part des ETP dédiés à la cohésion sociale est stable entre 2021 et 2023, soit environ 30% de l'ensemble des ETP présents dans l'EBE** (cf. Figure 5). Cela est cohérent avec le développement des activités et la stabilité du chiffre d'affaires généré par ces EBE sur la même période (cf. page 29).

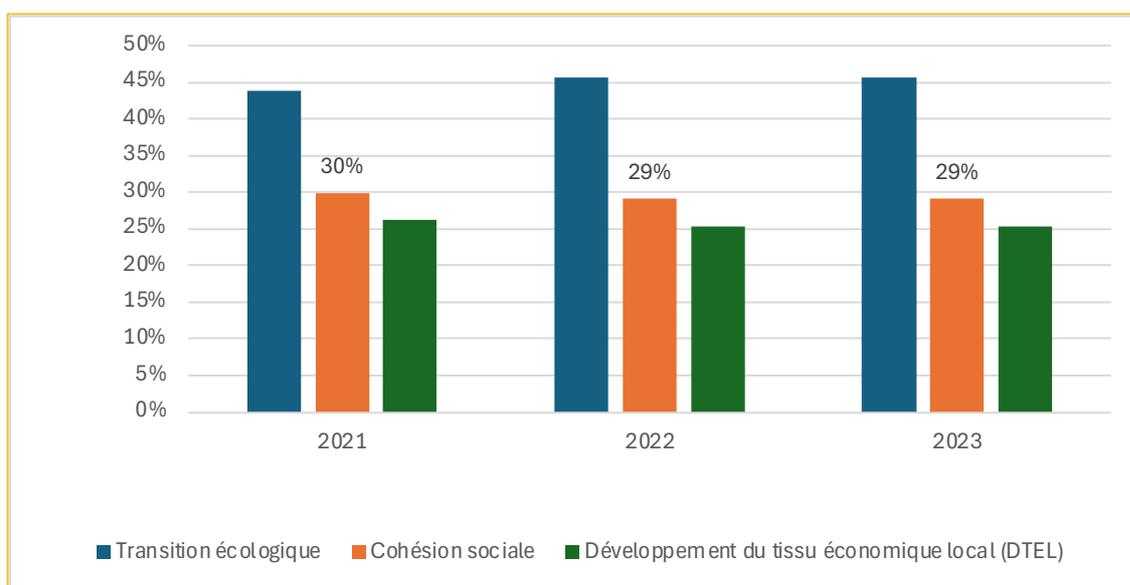


Figure 5 : Évolution de la part des ETP présents dans les EBE par thématique d'activités sur les territoires de la 1^{ère} loi d'expérimentation entre 2021 et 2023.

Dans les territoires ruraux, **la cohésion sociale concentre la part la plus faible des ETP présents en 2023, avec 23%** (cf. Figure 6)²⁸. En revanche, dans les territoires situés en zone urbaine, les ETP présents en 2023 et dédiés aux activités de cohésion représentent 30% du total des ETP, derrière la Transition écologique.

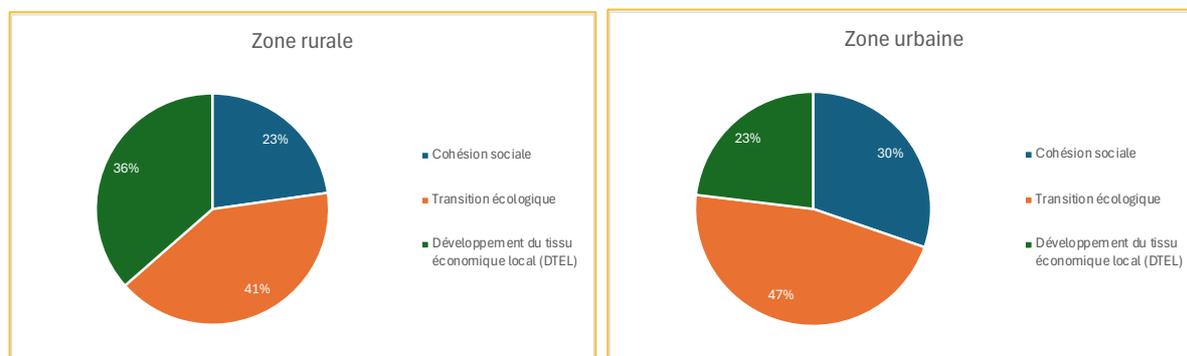


Figure 6 : Répartition des ETP présents en 2023 dans les EBE par thématique d'activités, en zone urbaine et rurale.

Si on regarde par catégories d'activités, les **Services et prestations extérieures** (qui concernent notamment l'entretien d'espaces verts, les prestations aux collectivités et aux particuliers et habitants, les livraisons de repas à domicile) sont majoritaires autant pour les EBE situées en zone rurale (55%) que pour les EBE en zone urbaine (43%) (cf. Figure 7). Associée aux Services aux habitants du territoire, **ces deux catégories d'activités représentent 80% des ETP présents en 2023 dans les EBE et positionnés sur les activités de cohésions sociale.**

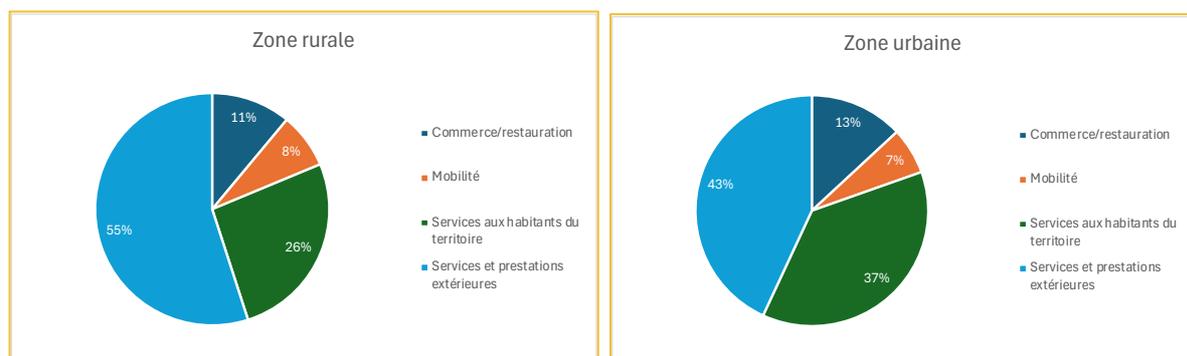


Figure 7 : Répartition des ETP présents en 2023 dans les EBE et positionnés sur des activités de cohésion sociale selon la qualification géographique des territoires, par catégorie d'activités en lien avec la cohésion sociale.

Il convient de noter également que **certaines activités ne sont développées qu'en zone urbaine et représentent 15% des ETP présents en 2023**. Ces activités concernent l'animation d'ateliers, la collecte des encombrants, le garage auto solidaire, les tiers-lieux et le transport solidaire.

²⁸ Il convient de noter que, 69% des EBE conventionnées après la 1^{ère} loi d'expérimentation (EBE de plus de 2 ans hors 1^{ère} expérimentation) sont des EBE en milieu urbain.

Le poids important des activités de cohésion sociale dans le modèle économique des EBE

Si on regarde plus attentivement la production du chiffre d'affaires des EBE sur 3 ans par thématiques d'activités, **1/3 du chiffre d'affaires global** (2,5 millions sur 7,9 millions) **réalisé en 2023 est issu d'activités en lien avec la cohésion sociale** (Cf. Figure 8). Les EBE consultées durant notre étude le confirment : les activités de cohésion sociale représentent une part importante des activités **pour 22 EBE sur 30**, très importante pour 10 d'entre elles et relativement importante pour les 12 restantes. La majorité des EBE affirment que ces activités sont en développement. Ces EBE sont issues de la deuxième étape de l'expérimentation (territoires habilités après 2021). **Une seule EBE a répondu que les activités liées à la cohésion sociale se raréfient** (EBE de la 1^{ère} loi d'expérimentation).

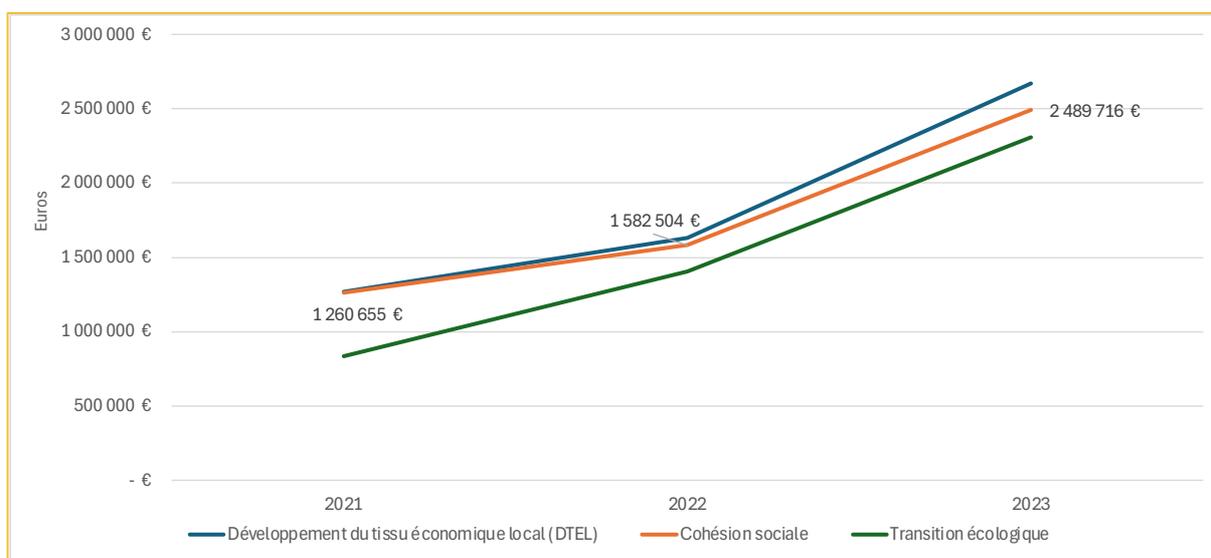


Figure 8 : Progression du chiffre d'affaires généré par les EBE par thématique d'activités entre 2021 et 2023 (en €).

Concernant la thématique d'activité cohésion sociale, l'évolution de chacune des principales catégories d'activités sur la période est intéressante, avec des variations qui donnent des tendances sur la nature des activités qui sont davantage développées sur les territoires. Ainsi, pour les activités de cohésion sociale (Figure 9) :

- **La catégorie d'activités Services et prestations extérieures représente depuis 2021 plus de 50% du chiffre d'affaires généré.** Cette catégorie rassemble les activités de prestations aux associations, aux habitants, aux collectivités et des activités de petits travaux, déménagement, collecte d'encombrants ;
- **La catégorie d'activités Mobilité est celle qui a connu la plus forte progression sur la période.** Dans cette catégorie, les activités en croissance sont celles des prestations diverses en mobilité, du transport de passagers ;
- **La catégorie d'activité Services aux habitants du territoire, qui représente 24% du chiffre d'affaires généré par les EBE en 2023,** regroupe les activités de tiers-lieux, d'animation d'ateliers, de conciergerie et de médiation sociale. C'est une des catégories qui s'est particulièrement développé entre 2021 et 2023 et pèse une part croissante dans le chiffre d'affaires total généré par les EBE (18% en 2021 et 24% en 2023) ;

- La catégorie d'activité Commerce/Restauration qui concentre les activités d'épicerie solidaire présente une tendance de croissance moins importante que pour les autres catégories (+50% entre 2021 et 2023).

Deux autres catégories d'activités sont en recul depuis l'année 2022, avec pour certaines l'arrêt d'activités (l'activité de garage automobile solidaire et l'activité de bois de chauffage solidaire, qui n'étaient proposées chacune que par une EBE).

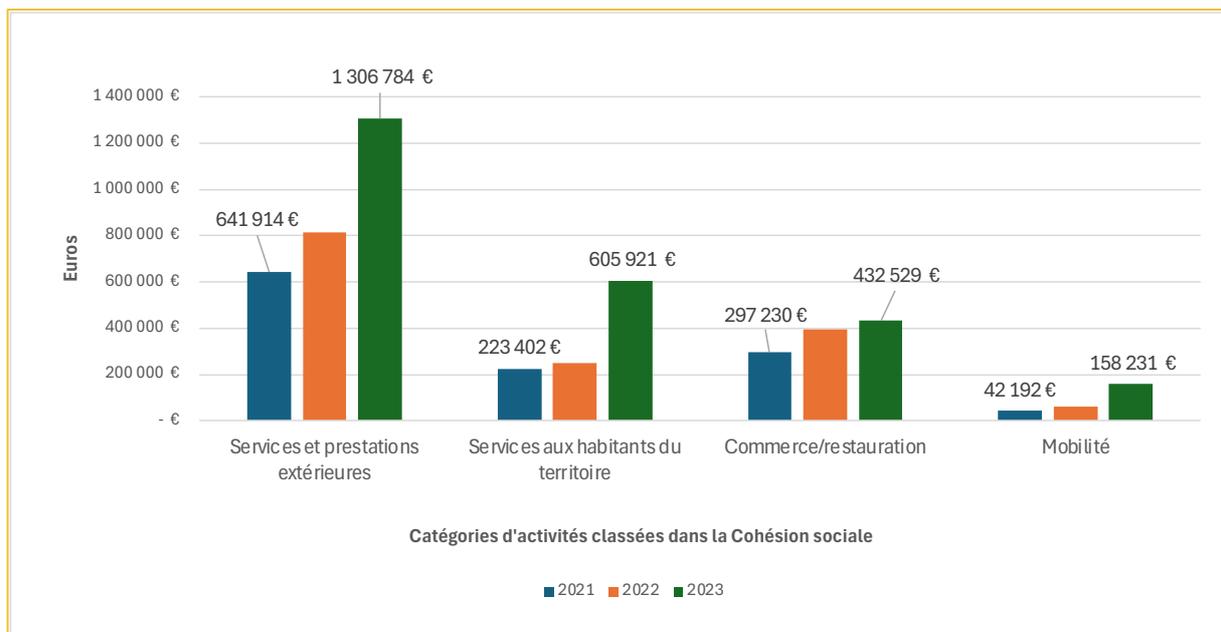


Figure 9 : Évolution du chiffre d'affaires produit sur la cohésion sociale, par catégorie d'activités entre 2021 et 2023 (en €).

Au sein des 6 catégories d'activités, 26 activités en lien avec la cohésion sociale sont identifiées, dont **4 activités qui génèrent 50% du chiffre d'affaires produit en 2023** :

- 432 529€ par les épiceries solidaires (Pôle Commerce/restauration) ;
- 314 157€ par les prestations diverses aux collectivités (Pôle Services et prestations extérieures) ;
- 246 097€ par les prestations d'entretien d'espaces verts pour les acteurs publics (Pôle Services et prestations extérieures) ;
- 207 549€ par les services aux habitants du territoire (Pôle Services aux Habitants du Territoire).

Les **10 premières activités présentées dans le tableau 2 couvrent à elles seules 83% du chiffre d'affaires généré par les EBE en 2023 sur la cohésion sociale** et montrent toute la diversité des activités portées sur ce sujet (cf. Tableau 1). On y retrouve des épiceries solidaires (17% du chiffre d'affaires généré par les EBE en 2023) mais également des prestations diverses aux collectivités, habitants et associations (32% du chiffre d'affaires généré par les EBE en 2023).

Activité	Chiffre d'affaires généré en 2023	Part dans le chiffre d'affaires total en 2023
Épicerie solidaire	432 529 €	17%
Prestations diverses collectivités	314 157 €	13%
Espaces verts - acteur public	246 097 €	10%
Services aux habitants du territoire	207 550 €	8%
Petits travaux	205 991 €	8%
Prestations diverses particuliers/habitants	200 787 €	8%
Conciergerie particuliers	163 645 €	7%
Espaces verts - particuliers	106 260 €	4%
Médiation sociale / de proximité	102 859 €	4%
Prestations diverses associations	84 451 €	3%

Tableau 1 : Chiffre d'affaires généré par les 10 principales activités des EBE en lien avec la cohésion sociale en 2023 (en €).

Sur la période 2021-2023, les EBE consultées constatent un développement important (conforté par les données du système d'information) de leurs activités en lien avec la cohésion sociale dont particulièrement :

- **Des activités de tiers-lieux** (49 731€ de chiffre d'affaires généré en 2023 par 6 EBE, contre 624€ en 2021 par 1 EBE) ;
- **Des activités d'animation d'ateliers** (19 812€ de chiffre d'affaires généré en 2023 par 4 EBE, contre 400€ en 2022 par 1 EBE) ;
- **Des activités de prestation diverses et mobilité** (61 724€ de chiffre d'affaires généré en 2023 par 10 EBE, contre 1 697€ en 2021 par 3 EBE) ;
- **Des activités de services aux habitants** (207 549€ générés en 2023 par 5 EBE, contre 20 608€ en 2022 par 4 EBE).

Si on regarde cette progression à l'aune de l'ancienneté des territoires, **comme pour les ETP, nous constatons une stabilité de la part du chiffre d'affaires dédié à la cohésion sociale pour les EBE de la 1^{ère} expérimentation entre 2021 et 2023 (soit environ 35% de leur chiffre d'affaires total)**. La légère baisse de la part des activités de cohésion sociale est remplacée par le développement des activités autour de la transition écologique (cf. Figure 10).

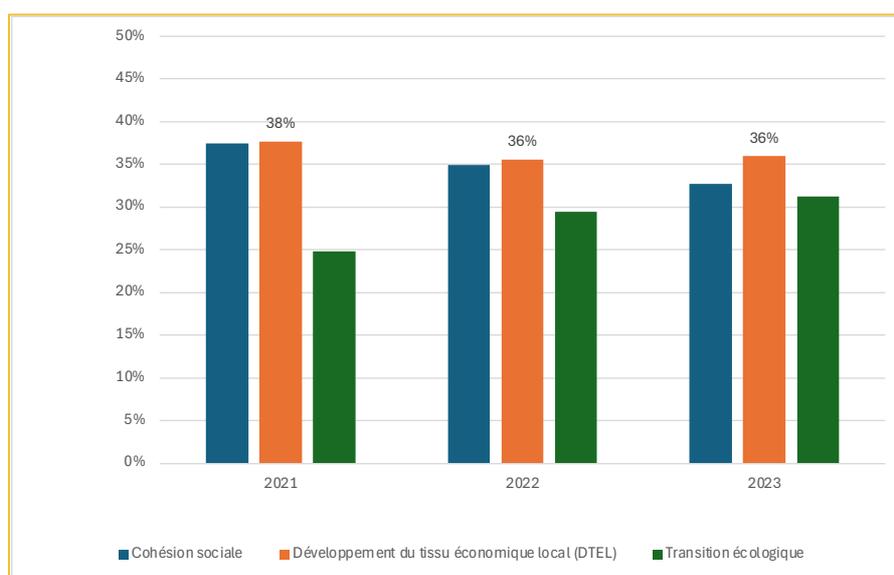


Figure 10 : Progression de la répartition du chiffre d'affaires des EBE de la 1^{ère} loi d'expérimentation entre 2021 et 2023 par thématique d'activités.

En 2023, **sur les territoires situés en zone urbaine, la cohésion sociale concentre la plus grande part du chiffre d'affaires généré (36%)**, alors qu'elle est minoritaire sur les territoires situés en zone rurale (cf. figure 11). Dans les territoires urbains, ce sont principalement les activités d'épicerie solidaire qui soutiennent ce développement (21% du chiffre d'affaires produit) alors qu'elles ne représentent que 10% en zone rurale.

En zone rurale, 3 activités sont dominantes : les prestations aux collectivités (21% du chiffre d'affaires), l'entretien d'espaces verts pour les acteurs publics (15%) et les prestations aux particuliers et habitants (11%). Si on regarde les activités uniquement présentes dans les EBE en zone urbaine²⁹, elles pèsent 10% du CA généré en 2023 (et 15% des ETP présents comme vu précédemment).

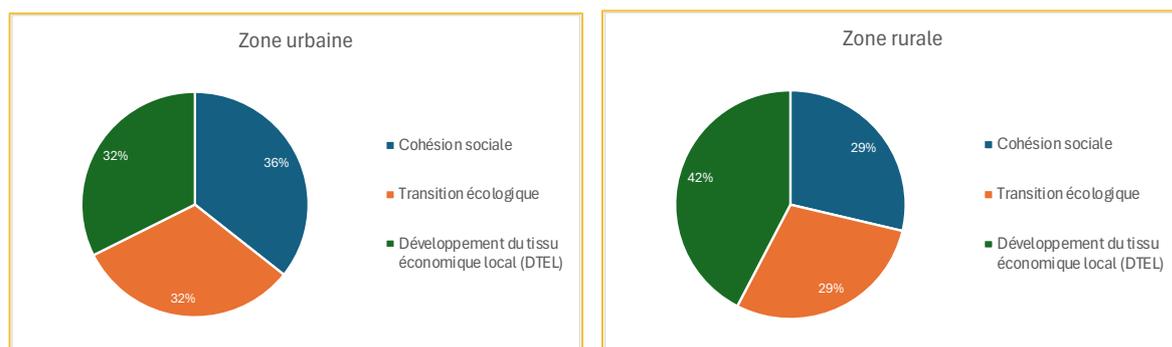


Figure 11 : Répartition du chiffre d'affaires généré par thématique d'activités, en zone rurale et en zone urbaine (en 2023).

Des activités en lien avec la cohésion sociale soutenues sur les territoires par les tiers financeurs

Le soutien aux EBE dans le développement d'activités en lien avec la cohésion sociale se traduit aussi par l'engagement de tiers financeurs. Ainsi, pour l'année 2023, **20 EBE ont déclaré bénéficiaire de soutien de tiers financeurs** pour conduire leurs activités, pour un montant total **d'1 million d'euros**. Ces soutiens proviennent majoritairement de **Conseils Départementaux** (dont les compétences couvrent largement le champ des solidarités), des **communes et des Fondations et partenaires privés**. D'autres organisations, comme l'État, les bailleurs sociaux, les conférences des financeurs, la Caisse d'Allocations Familiales sont également des partenaires importants (cf. Figure 12).

²⁹ Ces activités concernent l'animation d'ateliers, la collecte des encombrants, le garage auto solidaire, les tiers-lieux et le transport solidaire.

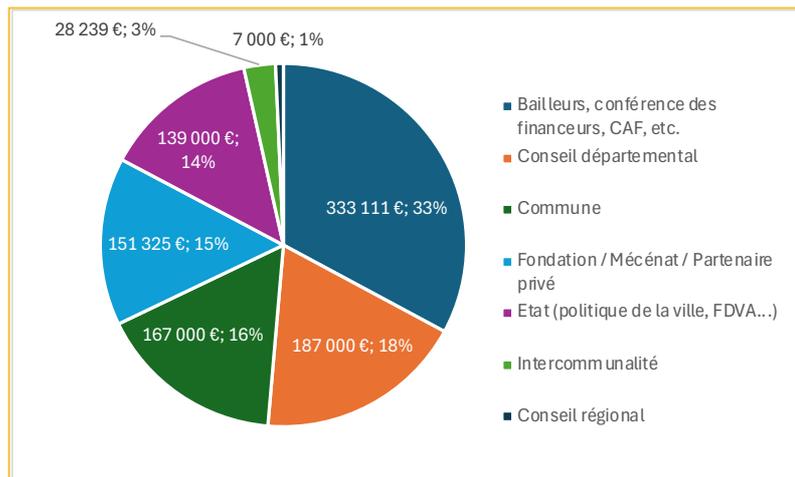


Figure 12 : Répartition des tiers financeurs (volume financé et poids dans le montant total perçu en 2023 par les EBE).

Si on regarde plus spécifiquement le nombre d'interventions, **les Communes sont tiers financeurs de 9 EBE en 2023 tout comme les Fondations / partenaires privés, l'État de 8 EBE** (via la Politique de la Ville et le Fonds de Développement de la Vie Associative) et les **Conseils Départementaux** de 5 EBE. Ce deuxième niveau de lecture montre également l'enjeu pour les EBE de diversifier les soutiens financiers dans leur développement. Ainsi, certaines EBE mobilisent plusieurs tiers financeurs, comme 13 Avenir (12 tiers financeurs), la Compagnie du 20^{ème} (10 tiers financeurs), mais la grande majorité n'en mobilise qu'un voire deux.

De plus, **75% des financements ont été perçus pour des services aux habitants** (conciergeries, médiation, tiers-lieux, animation d'ateliers) pour un montant total de **802 787€**. Le quart restant (209 888€) a concerné des activités de commerce/restauration (10% - épiceries solidaires), services et prestations extérieures (10% - majoritairement associations, collectivités) et pour 6% les particuliers) et mobilité (1% - transport de passagers).

Aussi, si la diversité des soutiens mobilisés montre la **reconnaissance des acteurs publics et privés du rôle des territoires d'expérimentation et de leurs EBE dans le renforcement de la cohésion sociale sur les territoires**, nous relevons néanmoins une très **grande hétérogénéité dans la capacité à activer ces soutiens financiers** selon les territoires et les activités menées.

Le montant moyen par activité est quant à lui sensiblement similaire toutes catégories d'activités confondues (17 164€) (cf. Figure 13).

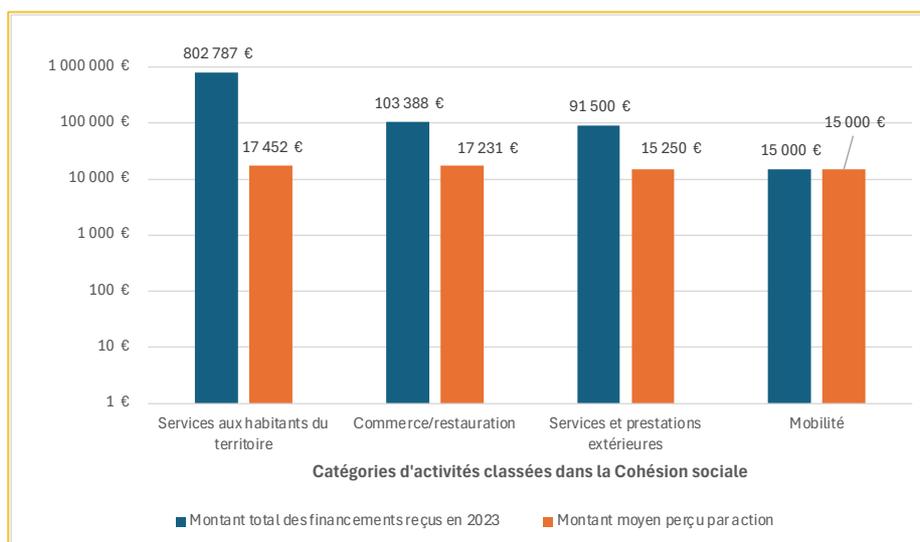


Figure 13 : Montant provenant de tiers financeurs perçu par les EBE pour les catégories d'activités de cohésion sociale en 2023.

Dans le détail des catégories, **les activités de prestations aux associations et les activités de conciergerie présentent le montant moyen de soutien par tiers financeur le plus élevé (63 000€ en moyenne)** (cf. Figure 14). Ce soutien permet par exemple aux conciergeries de proposer des tarifications solidaires pour rendre accessible ces services à toutes et tous, y compris les personnes ayant de bas revenus.

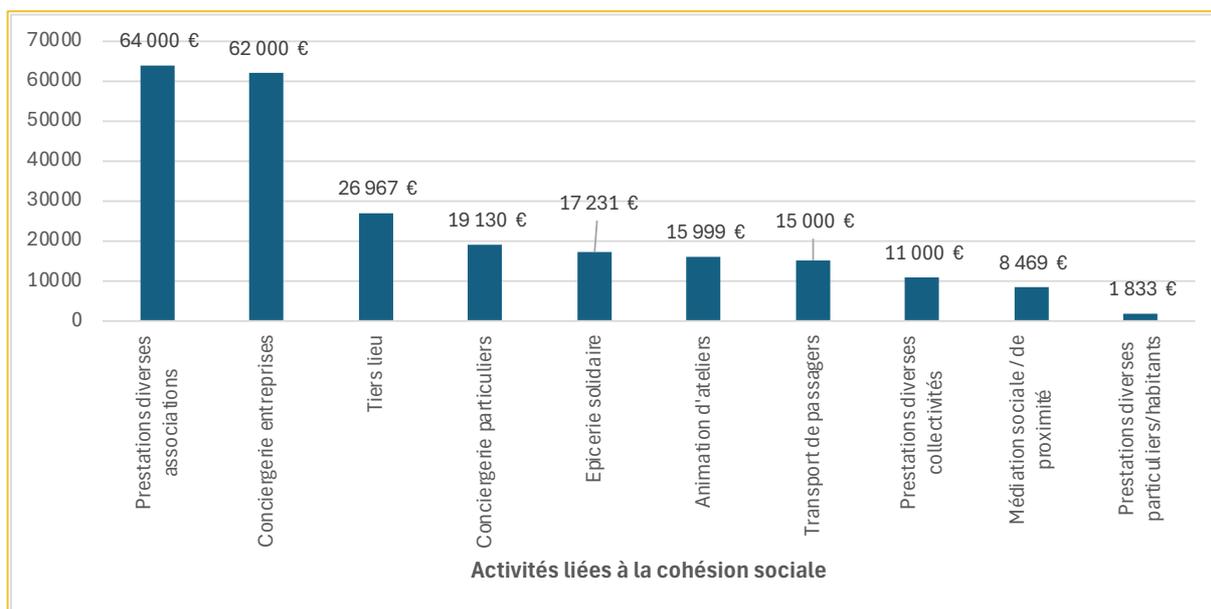


Figure 14 : Montant moyen du soutien des tiers financeurs par activité liée à la cohésion sociale (en 2023).

Les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée participent donc bien activement au renforcement de la cohésion sociale dans les territoires, que nous avons illustré par le **développement des activités en lien avec ce sujet et leur diversification, mais aussi par le nombre d'ETP qui y sont dédiés**. Ces évolutions confirment l'existence d'une demande (ou d'un besoin) pour ces activités, à laquelle répondent les EBE. **Le soutien de tiers financeurs aux activités de cohésion sociale est également un élément important de cette analyse, et**

associé aux compétences des principaux acteurs soutenant, les Départements, communes et fondations et partenaires privés. Ce soutien révèle la complémentarité de ces offres avec les propositions existantes pour répondre aux besoins des territoires.

La mise en œuvre de coopérations qui renforcent aussi la capacité d’agir des acteurs dans le champ de la cohésion sociale

La mise en coopération des acteurs et parties prenantes sur les territoires d’expérimentation est un ingrédient clé des démarches Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée³⁰, via le CLE notamment, sur les domaines politique ou opérationnel. En effet, c’est en associant l’ensemble des acteurs qui détiennent des leviers que des solutions sont élaborées et surtout ancrées dans les territoires.

La coopération comme levier du développement des activités de cohésion sociale par les EBE

Les activités décrites dans la partie précédente sont une réponse aux besoins des différents acteurs du territoire : personnes privées durablement d’emploi, habitants et entreprises partenaires du territoire. Elles **contribuent à la cohésion sociale en étant, premièrement, vectrices d’emploi** pour le territoire au bénéfice des personnes privées durablement d’emploi et, **deuxièmement, en développant et améliorant l’équilibre de vie au bénéfice des habitants** et des entreprises/partenaires du territoire.

Les EBE consultées relèvent l’importance de la mise en place de partenariats dans leur capacité à développer leurs activités, notamment les **partenariats avec les acteurs publics et associatifs du territoire**. Ces partenariats sont indispensables pour le développement de nouvelles offres de services, car ils **permettent d’agir sur des besoins pour lesquels la demande n’est pas suffisante** (économiquement rentable) pour être portée autrement (par une entreprise conventionnelle).

Aussi, ils permettent aux **EBE de mutualiser des moyens** (stockage, locaux, ressources humaines) et d’équilibrer leur modèle économique.

Ces partenariats offrent l’opportunité de **développer et de renforcer l’ancrage de l’EBE sur le territoire, de développer des nouvelles actions en lien avec la cohésion sociale** ainsi que **de renforcer les activités existantes**. Ces partenariats sont notamment des leviers importants pour les EBE pour **développer ou consolider des services à destination des habitants** (personnes âgées ou isolées, jeunes etc), en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Ces

³⁰ Dans son évaluation de la 1^{ère} étape expérimentale, le Comité Scientifique de l’expérimentation soulignait l’importance du « *travail d’orfèvre mené par l’ensemble des acteurs de la coopération territoriale qui permet de donner des réponses les plus adaptées possibles à chaque situation* » (p. 9). Dans le même temps, le CLE de Thiers soulignait dans le Bilan qu’il est nécessaire de « *s’assurer que la responsabilité du droit à l’emploi pour tous est bien portée par l’ensemble des acteurs du territoire au sein du Comité local pour l’emploi et ne repose pas uniquement sur les EBE* » (p.10).

services peuvent être co-construits tout autant avec **des institutions régionales ou nationales** (ex : partenariat avec AG2R La Mondiale sur un projet de recueil de mémoire des personnes âgées) que des **acteurs implantés sur le territoire d'expérimentation comme les services sociaux** (ex : développement d'un service de déménagement des personnes isolées et fragiles à la demande du Centre Social d'Action Culturelle (CCAS) ou accueil en stage des jeunes issus d'Institut Médico-Éducatif etc.).

« Avec nos partenaires, clients, nous coconstruisons nos offres, nous discutons de ce que nous pouvons faire ou ne pas faire » (EBE, Paris 19e - Rosa Parks)

« Ces partenariats permettent de conforter le modèle économique de l'EBE » (EBE, Pays de Colombey-sud-Toulois)

Quantitativement, les EBE développent entre 1 à 5 partenariats en moyenne dans le champ de la cohésion sociale. Seule une EBE (EBE du territoire de Troyes Champagne) énumère entre 10 et 15 partenariats développés. Ces partenariats sont noués avec une diversité d'acteurs : il s'agit le plus souvent **d'associations, de collectivités territoriales, d'entreprises conventionnelles et de structures d'insertion par l'activité économique.**

« L'idée est de trouver un partenariat gagnant-gagnant » (EBE, Bourges Côté Gibjoncs)

Les partenariats sont tout autant une opportunité pour les EBE que pour les acteurs du territoire eux-mêmes. Ils aboutissent à **des activités communes qui visent à répondre conjointement à des besoins du territoire.**

« L'EBE offre des solutions là où il n'y avait pas de réponse auparavant » (EBE, Les Mureaux Stade Léo Lagrange-bords de Seine)

Toutefois, certains acteurs soulignent la difficulté parfois à bien articuler l'EBE avec les acteurs déjà présents sur le territoire *« Les réponses apportées par TZCLD complètent celles préexistantes, mais avec un effet loupe, voir cannibale au détriment des actions et acteurs déjà implantés » (centre social).*

D'après les directions d'EBE, leur présence sur le territoire **renforce la capacité d'action des partenaires**, en leur permettant de diversifier leurs actions pour mieux couvrir les besoins. Les EBE viennent co-construire **et développer avec eux des nouvelles solutions** là où il n'y avait pas précédemment de réponse satisfaisante à la problématique (ex : l'EBE vient pallier le surcroît d'activité dans une entreprise). La coopération avec l'EBE (et plus largement l'expérimentation) favorise ainsi que nous allons le voir **le développement de nouvelles capacités d'action par les partenaires.** Elle leur permet notamment de **bénéficier de nouveaux espaces sur le territoire, et leur offre la possibilité d'agir autrement**, voire d'innover dans les actions entreprises (ex : ouverture commune d'une boutique, implantation du magasin sur un nouveau territoire).

Le développement des leviers d'action des acteurs sociaux et de l'emploi par les partenariats

La contribution de l'expérimentation au renforcement des capacités d'agir est significative pour les acteurs sociaux et de l'emploi, qui soulignent avoir développé leurs partenariats et renforcé leurs dispositifs (en moyenne, entre 1 et 5 partenariats). Ces partenariats sont **directement associés à la démarche d'expérimentation et se construisent avec d'autres membres du CLE**, via les groupes de travail et les temps collectifs.

Ainsi, au-delà du changement de regard des professionnels sur les personnes qu'ils accompagnent, et de l'évolution de leur posture professionnelle, **l'expérimentation et le cadre de coopération³¹ mis en place participent de la cohésion sociale du territoire en donnant davantage de clés pour agir :**

- *« Nous devons trouver des nouveaux bénévoles pour des activités historiques de la Communauté Emmaüs. Le partenariat avec l'EBE permet de compléter au "manque" de bénévoles, tout en permettant aux personnes privées d'emplois de mieux prendre conscience de l'importance de la Communauté Emmaüs pour le territoire. » (Communauté Emmaüs).*
- *« Rendre service aux administrés de sa commune » (Collectivité).*
- *« Cela permet une meilleure implication du service social sur le territoire concerné, donc un rapprochement des acteurs et plus de proximité avec le public » (Espace parisien des solidarités).*

Les partenariats développés entre acteurs sociaux et de l'emploi sont donc principalement orientés vers **l'apport de solutions en direction des personnes privées durablement d'emploi** et concernent :

- **La mise en lien des personnes privées durablement d'emploi** avec les acteurs en capacité de les aider dans l'identification de leviers : ce travail de partenariat permet à chaque acteur de mieux connaître les compétences des autres et de pouvoir orienter les personnes *« Je possède de meilleurs réflexes sur l'accompagnement en terme d'orientation ou de conseils auprès d'autres partenaires » (Association) ;*
- **L'amélioration de la connaissance des cadres d'intervention de chacun** ou *« la connaissance des offres de service de chacun »*, de leurs leviers et de leurs rôles, participe d'un accompagnement adapté aux besoins. Cette amélioration permet de mieux comprendre le rôle de chacun, et surtout d'organiser les conditions d'échanges de leviers d'action ;
- **Le déploiement d'action en commun**, où des acteurs d'institutions différentes se retrouvent et co-animent *« Par exemple mise en place de journées de sensibilisation sur la réduction des risques avec le CSAPA » (Collectivité) ; « la mise en place d'ateliers laïcité sous forme théâtrale » (centre de formation) ;*
- **La diffusion d'information sur l'expérimentation et sur les actions portées par les autres acteurs**, qui permet ainsi à d'autres acteurs du territoire d'en connaître l'existence et de pouvoir s'y référer ou y contribuer *« Le fait de développer des réseaux me permet de parler de l'expérimentation autour de moi et de faire connaître le dispositif » (DDETS) ;*
- **Le renforcement de coopérations déjà existantes** : certains acteurs sociaux et de l'emploi soulignent qu'ils étaient déjà très ancrés dans les réseaux d'acteurs locaux, mais que l'expérimentation est un cadre qui permet de renforcer ces partenariats *«*

³¹ Le Bilan sur la Maturité Coopérative présente une analyse plus complète du sujet en EBE.

Dynamique partenariale déjà bien présente sur le territoire avec une culture du "travailler ensemble" bien présente (Association) ; « les acteurs étaient déjà connus, les liens ont été renforcés » (France Travail) ;

- **Le soutien au développement des activités**, certains acteurs se faisant le relai de l'EBE pour diffuser son offre de services *« via mon réseau j'ai pu vendre les services de l'EBE, et apporter un client. Acheter des fabrications pour les commerçants, mettre en relation des nouveaux partenaires » (Emmaüs).*

L'expérimentation encourage ainsi à davantage d'opportunités de rencontres, et de développement de partenariats entre les acteurs sociaux et de l'emploi. Ces partenariats sont souvent préexistants à l'expérimentation mais les acteurs sociaux et de l'emploi soulignent leur renforcement et surtout leur optimisation pour répondre aux enjeux de cohésion sociale et d'emploi sur le territoire.

L'évolution des politiques publiques du territoire et l'activation de leviers complémentaires pour agir sur la privation durable d'emploi

Les élu·es consultés observent que l'expérimentation participe au développement du territoire, au rapprochement des acteurs et leur permet de développer leur cadre d'action, notamment par :

- **Des appuis à la mise en œuvre d'actions** : le cadre de coopération permet aux élu·es de mieux connaître les cadres d'action de chacun et de faire évoluer leur façon d'interagir avec les autres acteurs. *« l'interconnaissance a permis une meilleure fluidité, efficacité et une confiance renforcée entre les acteurs, donc un indéniable plus » (Élu·e, Colombelles) ; « collaboration entre la démarche TZCLD et le dispositif AVEQ (aller vers l'emploi dans les quartiers) (Élu·e, Paris 18 - Chapelle Nord) ;*
- **Le développement de services** : pour les élu·es, l'expérimentation est également un cadre propice pour développer de nouveaux leviers d'action autour de l'emploi, en lien avec les obstacles identifiés *« une plus grande promotion des actions d'aller-vers » (Élu·e, Paris 13^{ème}) ; « Le soutien à la demande de certaines salariées de suivre une formation qualifiante » (Élu·e, Mauléon) ; « TZCLD améliore notre façon de faire matcher une offre à une demande ou bien comment créer de l'emploi en réponse à un besoin non couvert » (Élu·e, Paris 18 - Chapelle Nord) ;*
- **L'amélioration des réponses locales aux besoins** : enfin, les élu·es soulignent que l'expérimentation est aussi une opportunité de repenser l'offre de services publics aux habitants du territoire, en mobilisant l'EBE comme un outil complémentaire à leurs actions *« Je pense à l'activité de l'EBE quand j'envisage de construire quelque chose au sein de la commune » (Élu·e, Bassin de vie de Moulins Engilbert) ; « La mise en place récente d'un service de restauration a été le fruit d'une diversité de point de vue qui ont abouti à ce service » (Élu·e, Colombelles) ; « Amélioration des espaces publics avec des jardins, des bacs partagés, le service de restauration » (Élu·e, Colombelles).*

C'est ainsi surtout sur les territoires de la 1^{ère} phase d'expérimentation que l'expérimentation a favorisé la création de nouvelles actions en coopération pour les élu·es comme par exemple :

- A Mauléon : *« En lien avec le centre socio-culturel, le suivi des familles exemple le soutien scolaire pour les enfants de salariées » ;*

- A Colombelles, des liens plus étroits avec le CCAS : « *des services à la personne, de l'accompagnement de personnes âgées notamment* » ; « *C'est aussi un complément aux politiques classiques portées par le CCAS, on travaille dorénavant en complémentarité* » ;
- A Paris 13^{ème}, des services plus décloisonnés « *plus grande collaboration entre services sur le territoire d'expérimentation* ».

D'autres territoires habilités au début de la deuxième étape expérimentale notent également des **changements en affichant davantage de présence en tant qu'acteur public sur le sujet de l'emploi**, même si l'expérimentation est plus récente sur leur territoire et que ces changements doivent s'ancrer dans le temps long :

- Dans le Bassin de vie de Moulins Engilbert « *(un) contact quotidien, partage sur le site communal et le bulletin municipal, actions de cohésion menées sur la commune* » ;
- A Paris 18 - Chapelle Nord « *Forum de l'emploi, forum IAE, cafés de l'emploi, rallye emploi* ».

Concernant les élu·es, l'évolution **dans la façon de construire et de mettre en œuvre les politiques publiques sur le territoire en lien avec la cohésion sociale est moins évidente**. En effet, certain·es élu·es ont déjà engagé des pratiques politiques en coopération forte avec d'autres acteurs, ce qui les amène à **relativiser l'impact de l'expérimentation sur ces évolutions de pratiques**. Plusieurs évolutions dans la façon de faire la politique sont identifiées comme :

- **Le renforcement de la confiance dans les acteurs du territoire** : « *l'interconnaissance a permis une meilleure fluidité, efficacité et une confiance renforcée entre les acteurs, donc un indéniable plus.* » (Colombelles) ; « *relations de proximité entretenue avec les partenaires* » (Paris 13^{ème}) ;
- **La coopération et la complémentarité d'intervention, en interne à la collectivité et avec les acteurs** : « *plus grande collaboration entre services sur le territoire d'expérimentation* » (Paris 13^{ème}) ; « *C'est aussi un complément aux politiques classiques portées par le CCAS, on travaille dorénavant en complémentarité.* » (Colombelles) ;
- **L'association étroite de l'EBE aux actions développées** : « *Je pense à l'activité de EBE quand j'envisage de construire quelque chose au sein de la commune* » (Bassin de vie de Moulins Engilbert).

D'autres identifient le cadre de l'expérimentation comme une opportunité de coopération importante avec d'autres acteurs du territoire sur les questions d'emploi, mais qui s'inscrit dans le temps long (« *c'est trop nouveau* »).

La mise en coopération des parties prenantes publiques et privées instituée par la démarche Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée est un élément vecteur de cohésion sociale. Dans cette partie, nous avons montré que le **développement des partenariats par les EBE contribue à renforcer leur capacité à agir, en soutenant la mise en œuvre de différentes activités et en favorisant le co-portage de projets en lien avec la cohésion sociale**. Les **contributions sont également importantes pour les acteurs sociaux et de l'emploi dans le renforcement de l'action en coopération** pour identifier des solutions et les travailler davantage dans une logique hors silo. Cet enrichissement mutuel des capacités de chacun est un élément de résultat important souligné dans ce Bilan qui participe au renforcement de la résilience des territoires. **Toutefois, cette capacité à mobiliser cette approche de coopération**

entre élu·es pour renforcer leurs politiques publiques sur l'emploi est moins documentée dans notre Bilan.

3 idées clés à retenir dans cette partie

L'EBE est un outil qui participe à la cohésion sociale sur le territoire, tant au regard des emplois supplémentaires créés qu'au regard des activités développées en réponse aux besoins du territoire et de ses habitants

La méthode partenariale, associant l'ensemble des parties prenantes, renforce les réponses aux besoins des territoires, à la fois par le développement d'activités nouvelles et par la mise en réseaux des partenaires sociaux

Les élu·es soulignent l'intérêt et la portée de l'expérimentation pour le territoire, et l'enjeu du temps long pour faire évoluer leurs cadres d'action politique sur l'emploi, et sur les autres politiques en lien avec la cohésion sociale

Conclusion générale : Réactiver la contribution de toutes et tous à la cohésion sociale

Ce Bilan révèle un ensemble de contributions importantes de la démarche Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée à la cohésion sociale sur les territoires expérimentaux. Ces contributions s'illustrent à la fois à l'échelle des individus directement concernés par les actions mises en place (PPDE, salarié·es) et à l'échelle des solutions apportées dans les territoires pour les habitants et bénéficiaires.

Ainsi, dans la première partie, nous avons souligné 3 apprentissages clés. Premièrement, **l'expérimentation a un impact important sur le changement de regard que les personnes privées durablement d'emploi et les salarié·es portent sur elles et eux et sur leurs capacités**. Ce changement de regard est vecteur de confiance en soi et s'accompagne d'une remobilisation dans son parcours professionnel et ses projets personnels. Les salarié·es ont souligné le rôle important de l'EBE sur ce point, notamment dans l'attention qui leur est individuellement portée et dans le cadre collectif proposé. Deuxièmement, **l'expérimentation contribue à une amélioration de l'équilibre de vie des salarié·es, par le retour en emploi** (et donc l'accès au salariat) mais aussi par l'amélioration de leur connaissance des droits et leur activation. Troisièmement, **l'expérimentation renforce la connaissance des obstacles qui participent à la privation durable d'emploi par les acteurs sociaux et de l'emploi et par les élu·es**. Cette meilleure connaissance contribue ainsi à changer leur regard sur les personnes privées durablement d'emploi, à mieux comprendre leur situation. Elle participe également à mieux situer là où chaque acteur peut agir et à identifier des leviers communs.

Dans la seconde partie, nous avons montré que la cohésion sociale est un axe fort du développement des Entreprises à But d'Emploi, **tant par la diversité des activités développées, le nombre d'ETP dédiés à ces activités que par le poids économique que représentent ces activités pour les EBE**. C'est ainsi près d'un tiers des ETP qui participe aux activités s'inscrivant dans le champ de la cohésion sociale, et un tiers du chiffre d'affaires réalisé par les EBE en 2023 qui en dépend. Il s'agit bien ici d'illustrer **les contributions des EBE dans la structuration de réponses aux besoins des territoires**, qu'il s'agisse d'activités directement adressées aux habitants (épicerie solidaire, petits travaux, aide à la mobilité, tiers-lieux, etc.) que d'activités orientées vers les acteurs publics et économiques du territoire (prestations espaces verts, collecte d'encombrants, médiation sociale, etc.). C'est par la coopération à l'échelle du territoire, entre l'ensemble des parties prenantes publiques, économiques et sociales que ces activités sont développées. Nous avons également souligné dans cette partie que **la méthode avec laquelle s'organisent les échanges et les coopérations** (par le CLE, par les groupes de travail, par les pratiques de management en EBE) **favorise le développement de nouvelles approches dans la façon de concevoir des réponses aux enjeux de la privation durable d'emploi**, en travaillant davantage en transversalité les leviers d'action pour lever les obstacles au retour en emploi des personnes. De la même façon, **ces pratiques de coopération tendent à transformer durablement les représentations sur la privation durable d'emploi et sur les besoins individuels d'accompagnement** dans l'accès à l'emploi. Ces besoins sont ainsi **mieux identifiés, mieux caractérisés** par les acteurs sociaux et de l'emploi qui élaborent différemment la façon d'y répondre dans leurs cadres d'action et par les élu·es.

A l'issue de ce Bilan, nous avons identifié quatre pistes d'exploration et d'approfondissement concernant la contribution de l'expérimentation à la cohésion sociale sur les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.

Premièrement, **la question de l'engagement des volontaires (personnes privées durablement d'emploi et salariées) sur le territoire nous paraît importante pour renforcer la contribution de l'expérimentation à la cohésion sociale.** Nous avons questionné les PPDE et salariées sur leurs engagements en dehors des actions de mobilisation organisées par le CLE et de leurs activités au sein de l'EBE. Il ressort majoritairement une difficulté à dégager du temps, malgré un intérêt fort, pour pouvoir s'engager dans des activités pour le territoire (associatives, sociales etc.). Ce premier point nous semble une piste d'action à explorer au sein des CLE pour renforcer l'insertion sociale des volontaires sur leur territoire et également nourrir le développement d'activités locales (associatives, citoyennes) souvent en demande de contributeurs.

Deuxièmement, **la question de l'emploi des PPDE dans les entreprises conventionnelles nous semble également un axe clé pour engager la participation de tous les acteurs économiques dans le renforcement de la cohésion sociale sur le territoire.** Quelques entreprises ont répondu à notre sollicitation et souligné la contribution qu'elles percevaient de l'EBE au développement du territoire. Pour certaines, des partenariats avec l'EBE ont été développés et permettent une meilleure compréhension des enjeux de la privation durable d'emploi. Pour autant, la question du changement des pratiques de recrutement et d'encadrement des personnes privées durablement d'emploi par ces organisations (hors EBE) semble peu explorée à ce jour. La majorité des entreprises consultées déclare ne pas avoir fait évoluer les pratiques de recrutement et de management malgré une meilleure compréhension des enjeux de la privation durable d'emploi et des besoins des personnes.

Troisièmement, dans le **cadre de ce Bilan nous n'avons pas exploré la partie prenante Client ou bénéficiaire des activités réalisées par les EBE.** Or l'étude de cette partie prenante permettrait de mieux mettre en lumière des impacts ou changements dans leur quotidien liés aux activités proposées par l'EBE. Elle permettrait ainsi de consolider le sentiment d'utilité de l'EBE renvoyé par toutes les parties prenantes consultées dans ce Bilan dans l'apport de réponses aux besoins du territoire. Il s'agirait également de mieux comprendre en quoi les activités développées répondent aux besoins, si les réponses sont suffisantes et quels sont les besoins non couverts.

Enfin, au regard de l'importance politique du portage de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, **l'étude de l'impact de l'expérimentation sur les élu·es et sur l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de cohésion sociale territoriale nous paraît un axe important à développer.** En effet, les données recueillies dans le cadre de ce Bilan sont insuffisantes mais elles permettent de donner de premiers éclairages sur des axes d'évolutions sur les politiques de l'emploi, ou la façon de développer de nouvelles solutions en lien avec la cohésion sociale sur les territoires. Or les élu·es (à toutes échelles territoriales) ont un poids décisionnel important dans la mise en œuvre des démarches Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et dans la mise en place de politiques en lien avec l'emploi, la cohésion sociale, dans l'articulation de l'expérimentation avec leurs autres cadres d'action publique et dans leur capacité à expérimenter des solutions.

Bibliographie

Conseil Économique Social et Environnemental, *Sortir de la crise démocratique. Rapport annuel sur l'état de la France en 2024*, Octobre 2024 Accessible en ligne <https://www.lecese.fr/travaux-publies/sortir-de-la-crise-democratique-rapport-annuel-sur-letat-de-la-france-en-2024-raef>

Conseil d'orientation pour l'emploi, *le chômage de longue durée*, Rapport 2021 accessible en ligne : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/coe-rapport-chomage-longue-duree-decembre-2011.pdf>

Décret n°2021-863 du 30 juin 2021 accessible en ligne <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043727941>

Expérimentation Territoires Chômeur de Longue durée, *Bilan final de la 1^{ère} étape expérimentale, un pas supplémentaire pour le droit à l'emploi*, accessible en ligne <https://etcl.d.fr/wp-content/uploads/2021/09/bilan-etcl.d-2021.pdf>

Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue durée, *Rapport final du Comité Scientifique*, accessible en ligne <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/64929ca33ec595e381d3a86a4300ecff/ETZCLD%20-%20Rapport%20final%20du%20comit%C3%A9%20scientifique.pdf>

Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue durée, synthèse de Pilotage 2024 accessible en ligne : <https://etcl.d.fr/wp-content/uploads/2025/01/etcl.d-synthesepilotage-2024-web-.pdf>

France Stratégie, DARES, *Deuxième évaluation de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de longue durée*, note d'étape octobre 2024 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/actualite/la-deuxieme-evaluation-de-l'expérimentation-territoires-zero-chomeur-de-longue-duree>

Géry Yves, Lhuilier Dominique, *La Santé en action*, 2023, n° 463, p. 20-22

<https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-privation-d-emploi-degrade-la-sante.-interview>

La Privation durable d'emploi, référentiel de l'équipe expérimentale, accessible en ligne <https://etcl.d.fr/wp-content/uploads/2020/10/note-privation-demploi-et-tz.pdf>

LOI n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "territoires zéro chômeur de longue durée", TITRE II, art.9, accessible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042665434?tab_selection=all&searchField=ALL&query=territoires+z%C3%A9ro+ch%C3%B4meur&page=1&init=true

Observatoire des inégalités, *Rapport sur les inégalités en France, édition 2023*, accessible en ligne : <https://www.inegalites.fr/Rapport-sur-les-inegalites-edition-2023>

Semenowicz, Ph., Fretel, A., Jany-Catrice, F., Vatan, S (2022) Territoires zéro chômeur de longue durée : Rupture ou convergence avec l'insertion par l'activité économique ? *Travail et Emploi*, 2022, 168, pp.31-55.

Table des figures et tableaux

Figure 1 : Principales contributions de l'expérimentation à la cohésion sociale vues par les acteurs sociaux et de l'emploi.....	17
Figure 2 : Capacités développées par les acteurs sociaux et de l'emploi grâce à l'expérimentation.....	18
Figure 3 : Répartition des Équivalents Temps Plein présents au sein des EBE en 2023, par thématique d'activités.....	23
Figure 4 : Poids des catégories d'activités en lien avec la cohésion sociale en 2023 (en nombre d'ETP et nombre d'EBE proposant ces catégories d'activités).	24
Figure 5 : Évolution de la part des ETP présents dans les EBE par thématique d'activités sur les territoires de la 1 ^{ère} loi d'expérimentation entre 2021 et 2023.	24
Figure 6 : Répartition des ETP présents en 2023 dans les EBE par thématique d'activités, en zone urbaine et rurale.....	25
Figure 7 : Répartition des ETP présents en 2023 dans les EBE et positionnés sur des activités de cohésion sociale selon la qualification géographique des territoires, par catégorie d'activités en lien avec la cohésion sociale.	25
Figure 8 : Progression du chiffre d'affaires généré par les EBE par thématique d'activités entre 2021 et 2023 (en €).	26
Figure 9 : Évolution du chiffre d'affaires produit sur la cohésion sociale, par catégorie d'activités entre 2021 et 2023 (en €).	27
Figure 10 : Progression de la répartition du chiffre d'affaires des EBE de la 1 ^{ère} loi d'expérimentation entre 2021 et 2023 par thématique d'activités.....	28
Figure 11 : Répartition du chiffre d'affaires généré par thématique d'activités, en zone rurale et en zone urbaine (en 2023).....	29
Figure 12 : Répartition des tiers financeurs (volume financé et poids dans le montant total perçu en 2023 par les EBE).	30
Figure 13 : Montant provenant de tiers financeurs perçu par les EBE pour les catégories d'activités de cohésion sociale en 2023.	31
Figure 14 : Montant moyen du soutien des tiers financeurs par activité liée à la cohésion sociale (en 2023).	31
Tableau 1 : Chiffre d'affaires généré par les 10 principales activités des EBE en 2023 (en €)	28